



Groupe de recherche et
d'échanges technologiques

Région Centre : Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale 18 novembre 2006

**La dimension culturelle des actions de coopération
internationale**

*Réalisation du support documentaire à destination des
participants.*

Septembre 2006

GRET

Groupe de recherche et d'échanges technologiques
211-213 rue La Fayette 75010 Paris, France
Tél. : 33 (0)1 40 05 61 61 - Fax : 33 (0)1 40 05 61 10
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

La dimension culturelle des actions de coopération internationale

Support documentaire réalisé à l'occasion des 6^{èmes} Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale en région Centre

18 novembre 2006 – Tours

Ce document a été réalisé pour le compte de la Région Centre par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret).

Coordination : Marie Christine Lebret

Auteurs et contributeurs : Francisco D'Almeida (Culture et développement), Raharimanana (écrivain), Marie Noël Tournoux (Unesco) ; Béatrice Christiny, Dante Montferrer et Alain Raymond (AFVP) ; Carine Guibert, Daniel Schlosser et David Tursz (Culturesfrance) ; Emilie Barrau (Gret), Marie Christine Lebret (Gret).

Bibliographie et ressources : Véronique Beldame (Gret)

Remerciements :

Charles Josselin (Cuf) ; Raharimanana (écrivain) ; Association Centraider ; Association Culture et Développement ; Association Française des Volontaires du Progrès ; Culturesfrance ; Unesco.

GRET. 211-213 rue La Fayette 75010 PARIS. Web : www.gret.org

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs

Avant-propos

Depuis leur première édition, en 2001, les Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale de la région Centre ont rassemblé plus de 350 personnes chaque année. Les thèmes abordés lors de ces rencontres ont été à partir de 2002 :

- « La formation, levier du développement »,
- « Le développement rural : vecteur du développement social »,
- « Les acteurs du développement local »
- et en 2005 « Une coopération internationale en faveur d'un développement durable »

Cette année, les Rencontres ont pour titre : « **La dimension culturelle des actions de coopération internationale** »

Une table ronde abordera la problématique centrale en matinée, tandis que quatre ateliers seront tenus en parallèle autour de quatre thèmes :

- La francophonie : état des lieux, apprentissages et littérature
- Les échanges de jeunes et la dimension interculturelle
- La protection et la valorisation du patrimoine
- Les coopérations artistiques

Le présent document a été conçu afin d'apporter des éléments pour l'information et la réflexion des participants aux Rencontres.

Les deux premiers textes ouvrent une réflexion large sur la question de la coopération culturelle et la place que peuvent y jouer la coopération décentralisée et les organisations de solidarité internationale.

Ensuite, chacun des quatre sous-thèmes donne un éclairage spécifique, décliné sous une forme générale (positionnement du sujet dans le contexte et enjeux du développement aujourd'hui), puis sous un angle plus directement tourné vers l'action (« Comment agir ? »). En prolongement de la revue des acteurs de la région dans ces domaines, une série de projets ou programmes relevant des thèmes concernés est développée. Enfin, une bibliographie et une liste d'organismes ressources complètent la panoplie d'outils que propose ce document.

Le présent document sera consultable en ligne et téléchargeable à partir du 15 décembre 2006 sur le site du Gret (www.gret.org).

Sommaire

LA DIMENSION CULTURELLE DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE : DEUX POINTS DE VUE D'ACTEURS	7
I. Echanges culturels et coopération décentralisée	8
II. Quelles spécificités des actions culturelles en coopération décentralisée?	13
COOPERATION CULTURELLE : LE POINT SUR QUATRE THEMES D' ACTIONS	16
I. La francophonie : état des lieux, apprentissages et littérature.....	17
1. Littérature et livre francophones, contexte et enjeux.....	17
2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de coopération sur la littérature de langue française	21
II. Les échanges de jeunes et la dimension interculturelle.....	24
1. Jeunesse et dimension interculturelle : contexte et enjeux	24
2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de sensibilisation des jeunes à la diversité culturelle.....	28
III. La protection et la valorisation du patrimoine	31
1. La protection et la valorisation du patrimoine : enjeux et perspectives.....	31
2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de valorisation du patrimoine ...	35
IV. Les coopérations artistiques	38
1. La coopération artistique : contexte et enjeux	38
2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de coopération artistique	41
REVUE DES ACTIONS ET ACTEURS DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION CULTURELLE EN REGION CENTRE.....	44
ZOOM SUR DES PROJETS ET ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL.....	50
En région Centre.....	51
1. Projet de recueil et d'édition de contes de la région du Gorgol en Mauritanie.....	51
2. Programme Agora santé du Foyer des jeunes travailleurs Elisabeth de Thuringe.....	53
3. Projet de « promotion de la langue française ».....	56
4. Projet d'échange culturel sur le thème de la musique avec la région du Gorgol en Mauritanie.....	58
5. Programme pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'Unesco, Chinon – Luang Prabang	60

6.	Réouverture de l'école d'arts de Nyundo au Rwanda	63
	Hors région Centre	66
1.	Projet Zaanga, mémoire contemporaine d'une Afrique héroïque.....	66
2.	Projet Circasia.....	68
3.	Projet de coopération décentralisée entre Romans-sur-Isère et Taroudant au Maroc	70
4.	Projet de la Banque Rhône Alpes du Livre.....	72
	BIBLIOGRAPHIE ET ORGANISMES RESSOURCES	75
I.	La coopération culturelle : généralités	76
1.	Bibliographie	76
2.	Organismes ressources.....	77
II.	La francophonie : état des lieux, apprentissages et littérature.....	81
1.	Bibliographie	81
2.	Organismes ressources.....	83
III.	Les échanges de jeunes et la dimension interculturelle.....	84
1.	Bibliographie	84
2.	Organismes ressources.....	85
IV.	La protection et la valorisation du patrimoine	88
1.	Bibliographie	88
2.	Organismes ressources.....	89
V.	Les coopérations artistiques	90
1.	Bibliographie	90
2.	Organismes ressources.....	90
VI.	Autres organismes ressources	91
1.	En France	91
2.	En région Centre	92

**La dimension culturelle des actions
de coopération internationale : deux
points de vue d'acteurs**

I. ECHANGES CULTURELS ET COOPERATION DECENTRALISEE

F. d'Almeida, délégué général de l'association Culture et développement.

25 Août 2006

Le champ des échanges culturels dans le monde en développement qu'occupait principalement l'Etat jusqu'au début des années 80 a connu des évolutions notables. Des acteurs nouveaux sont apparus à ses côtés : collectivités territoriales, équipes artistiques, associations et institutions culturelles. Cette évolution s'explique avant tout par une impulsion politique donnée au développement des échanges culturels et artistiques avec les pays en développement, dont l'élément fondateur reste le discours prononcé en 1982 à Cancun par François Mitterrand, alors Chef d'état, mettant l'accent sur la nécessaire ouverture de la société française aux cultures du monde. Ainsi, en appui aux initiatives de la plus ancienne institution française du secteur, l'Association Française d'Action Artistique (Afaa)¹, et à celles de la société civile qui se traduisaient par des festivals, des expositions ou des échanges, l'Etat français crée d'abord, en 1982, la Maison des cultures du monde puis, en 1990, la fondation Afrique en créations devenue par la suite une association puis un programme de l'Afaa.

Par ailleurs, la mondialisation croissante de l'économie, l'intensification des échanges internationaux et leur impact culturel, la présence des communautés immigrées venues des pays du Sud et le développement à l'international des marchés de la culture ont, eux aussi, engendré à des degrés variables cette évolution en cours qui donne naissance à un nouveau paysage avec des contours différents et des enjeux majeurs comme celui de la diversité culturelle.

Adoptée le 20 octobre 2005 par l'Unesco, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle constitue, à l'échelle internationale, une nouvelle avancée politique : elle consacre comme un principe de droit international la reconnaissance de cette diversité. Elle reconnaît le caractère spécifique des biens et services culturels et légitime les politiques culturelles publiques qui œuvrent à préserver et promouvoir toutes les expressions culturelles.

D'autres impulsions d'ordre juridique, institutionnel et social en France ont aussi renforcé le mouvement amorcé à Cancun. Ainsi, les lois sur la décentralisation et leurs dispositions relatives à l'action extérieure des collectivités territoriales ont rendu légitimes les échanges internationaux, notamment culturels entre collectivités, et ont confié aux collectivités françaises un rôle important dans leur développement.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent, en France, depuis près de 25 ans, les différents modes d'échanges culturels à l'international. Ceux-ci vont croissants, les champs d'action s'élargissent, les acteurs se multiplient. Quatre questions fortes fondent désormais leur avenir :

¹ L'Afaa, créée en 1922, a récemment fusionné avec l'Association pour la Diffusion de la Pensée Française (ADPF) au sein d'une seule et même entité associative intitulée Culturesfrance.

- La présence croissante d'échanges culturels dans les actions de coopération permet-elle d'augurer d'une prise en compte significative de la dimension culturelle du développement dans les politiques futures entre pays développés et en développement ?
- Comment les échanges culturels et artistiques peuvent-ils s'établir sur la base d'un réel partenariat et passer d'un monologue à un véritable dialogue des cultures ?
- Comment inscrire le développement culturel dans un projet local de développement intégré pour améliorer les conditions de vie de populations confrontées à la pauvreté ?
- Enfin, quelles sont les opportunités offertes par la décentralisation aux nouveaux acteurs, les collectivités territoriales ?

Comment l'aide au développement peut-elle intégrer la dimension culturelle ?

Dans les pays en développement

- ▷ L'aide au développement exige que la spécificité culturelle des peuples soit intégrée dans la mise au point des réponses apportées ; de trop nombreuses solutions sont encore imposées de l'extérieur sans considération des valeurs spécifiques de la culture locale. Les échanges culturels impliquent réciprocité, et apparaissent comme un moyen de renforcer les valeurs culturelles propres et de découvrir celles des autres dans une confrontation égalitaire.
- ▷ Le succès de la démocratisation des états dans les Pays En Développement (PED) est sous-tendu par l'enracinement de valeurs culturelles, parfois nouvelles, dans la vie quotidienne des populations ; parmi ces valeurs de base pour la démocratie : l'universalité et le refus de la ségrégation. L'acquisition de ces dernières pourra se renforcer dans des échanges culturels accrus, conciliant l'affirmation d'identités spécifiques et l'ouverture aux autres.
- ▷ La création a un rôle à jouer dans le développement : en construisant une représentation de la vie quotidienne, en élaborant des messages, en aidant les populations à se reconnaître dans leurs propres valeurs et en contribuant à leur renouvellement, les artistes ont un rôle de premier plan à jouer dans le développement. Cependant, le désenclavement des artistes pose aussi des risques de dépossession, d'extraversion ou encore de marginalisation dans le processus de mondialisation de la culture.

Dans les pays développés

- ▷ La culture semble être le seul terrain où un échange équilibré paraît possible. La reconsidération des politiques de coopération, dans un dialogue plus égalitaire, implique alors de réintégrer cette dimension dans l'aide au développement, dimension évacuée jusqu'à récemment par des motivations principalement économiques.
- ▷ Les politiques d'aide s'ouvrent vers une plus large prise en compte de la dimension culturelle du développement, les décideurs prenant conscience de plusieurs facteurs, comme la nécessaire redynamisation des populations en crise autour d'identités culturelles fortes ou la menace (très présente aussi dans les pays développés) de la mondialisation de la culture et de la mise en valeur du potentiel économique de la culture : emplois et revenus.
- ▷ De nombreuses interactions existent entre éducation et culturel : alphabétisation, développement de la lecture, de la production d'information, de la communication de proximité (radio). L'éducation est donc un véritable « tremplin » pour un élargissement de la coopération vers sa dimension culturelle.

Les échanges culturels et artistiques : comment passer d'un monologue à un véritable dialogue des cultures ?

Plusieurs conditions sont nécessaires à la création d'un véritable dialogue, parmi elles :

- ▷ Les acteurs de la coopération doivent intégrer le fait que toute culture est métisse : la création trouve son dynamisme dans la rencontre de la différence et l'ouverture sur l'inconnu ; les cultures se construisent alors dans la rencontre à l'autre, et procèdent de mouvements de fécondation réciproque non formels, parfois inconscients.
- ▷ Mais la reconnaissance et l'acceptation que l'échange est au cœur de la création, ne suffisent pas ; une politique d'échanges culturels et artistiques réussie doit aussi prévenir les risques possibles d'uniformisation par la culture dominante et de marginalisation des expressions dominées.
- ▷ Dans l'ensemble, les initiatives sont dispersées et isolées, les « modèles » d'intervention limités. La capitalisation, l'échange d'expériences, la communication y sont faibles. L'expérimentation et l'adoption de formes nouvelles d'intervention posent des questions de mise en œuvre. Un dispositif logistique incitant la fédération de l'offre et la demande fait défaut.
- ▷ Soutenir la création dans les PED c'est d'abord la faire connaître. Si l'accueil des publics français a fortement évolué ces dernières années, la vigilance reste de mise pour détecter les phénomènes de mode, les aspirations exotiques, le détournement de l'art extra occidental à des fins non constructives. Pour que la diffusion de la création des PED serve de base au dialogue, celle-ci doit s'inscrire dans la durée, dans des initiatives de long terme.
- ▷ Les artistes dans les PED se situent plus dans une démarche d'acceptation de l'offre proposée par les partenaires français, que dans une construction volontariste d'offres réciproques permettant un échange équilibré. Pour les artistes des PED, l'enjeu est de sortir d'une situation d'isolement aggravée par un manque de moyens matériels et institutionnels de développement culturel afin de se relier au mouvement international de création. Pour les autres acteurs et les pouvoirs publics, ces derniers étant confrontés à une multiplicité d'urgences, le volet culturel n'est pas prioritaire. Cependant, la volonté d'affirmer à l'extérieur la vitalité et la diversité des cultures et de leurs expressions artistiques amène ces acteurs et notamment les pouvoirs publics à rechercher des collaborations formelles, opportunités d'un partenariat plus équilibré.
- ▷ Enfin, les contacts entre artistes et entre professionnels constituent, pour bien des acteurs, le « nerf » du dialogue des cultures. Mais il est rare que ces contacts s'établissent spontanément ; il existe donc une fonction indispensable de médiation (centres culturels, professionnels de la production dans le domaine de l'audiovisuel, etc...), dont l'offre professionnelle se trouve surtout au Nord. Pour un rééquilibrage des échanges artistiques et culturels, la création des conditions d'une offre professionnelle de médiation au Sud est nécessaire.

Comment inscrire le développement culturel dans un projet local de développement intégré pour améliorer les conditions de vie de populations confrontées à la pauvreté ?

Le faible nombre de partenariats culturels en matière de coopération décentralisée s'explique par la faible perception du rôle politique, social et surtout économique de la culture dans le processus de développement local. Or, outre l'éducation, c'est par la culture que les citoyens peuvent comprendre le monde dans lequel ils vivent pour y apporter les changements néces-

saires. Par ses composantes essentielles que sont les savoirs et savoir-faire, les arts, le patrimoine culturel et les sciences, la culture est l'instance où une société s'analyse et se projette. L'enjeu est donc de faire que, sans nécessairement être l'élément moteur du développement local, la culture ait une place associée aux politiques d'éducation, de formation professionnelle (savoir-faire endogènes ou non), de développement économique (entreprises, emplois et métiers de la culture et du tourisme) et de santé (rapports à la santé, conception, thérapeutiques endogènes), et à l'aménagement du territoire (des infrastructures et des programmes pour favoriser l'accès à la connaissance, développer la création et la diffuser en la rendant accessible au plus grand nombre quelle que soit leur situation sur le territoire).

Les opportunités de la coopération décentralisée

Aujourd'hui, les échanges culturels et artistiques avec les pays en développement suivent deux fortes tendances :

- l'ouverture aux expressions artistiques extra-occidentales à travers une programmation fondée sur le croisement des cultures ;
- la solidarité et la mise en œuvre de collaborations avec les acteurs du développement culturel dans les pays en développement.

Sur ces deux axes, la coopération décentralisée a des opportunités à saisir. Ainsi, les établissements culturels (les équipes artistiques, les festivals, les musées, voire les établissements d'enseignement artistique) pourraient être des acteurs majeurs du premier axe, en collaborations ponctuelles ou de plus long terme.

Sur le deuxième axe, les thèmes d'intervention sont divers :

- les fortes interactions entre éducation et culture présentent un vaste domaine d'interventions : appui au développement de la micro édition, de la lecture, de l'information et de la communication de proximité, des radios, de la formation des professionnels de la culture ;
- l'aménagement culturel des territoires locaux peut constituer un champ d'action considérable, en particulier le secteur de l'équipement culturel des grandes métropoles africaines, où s'expriment de fortes aspirations des jeunes en matière d'accès aux activités culturelles (notamment musicales) ;
- la médiation artistique peut permettre aux collectivités des pays développés et en développement de renforcer le lien social en associant des artistes à des programmes sociaux spécifiques : échanges d'artistes et de musiciens en lien avec des jeunes, lutte dans les pays développés contre l'exclusion sociale ; dans les PED, des programmes de sensibilisation à divers sujets de la vie quotidienne par la médiation du théâtre et de la musique ;
- le tourisme et la culture avec la mise en valeur de sites historiques et du patrimoine culturel, constituent enfin un axe de collaboration, générateur de revenus et de dynamisation des territoires concernés.

Conclusion

Parce que les collectivités locales ont l'apanage de la proximité, elles ont une grande capacité d'écoute et une aptitude à établir des relations directes imprégnées de visions du monde et de manières d'agir différentes qui constituent la matière même de la diversité culturelle. L'intérêt de la dynamique de la décentralisation est dans la réflexion qu'elle impose aux partenaires en

présence sur la manière de vivre ensemble une responsabilité partagée : celle de rendre possible pour chaque peuple l'expression de sa vision du monde à travers ses œuvres, et de pouvoir assurer son développement culturel dans des conditions matérielles préservant la dignité de chaque être humain.

La coopération culturelle décentralisée *le peut et le doit tant (il est vrai que)* s'impose l'urgence d'une véritable rencontre des cultures. Elle doit donc fonder son action sur la reconnaissance mutuelle, la réciprocité, et pour que celles-ci adviennent, soutenir l'émergence de pôles techniques de création au Sud et développer la connaissance des cultures du Sud.

II. QUELLES SPECIFICITES DES ACTIONS CULTURELLES EN COOPERATION DECENTRALISEE?

Une interview de Charles Josselin, président de Cuf,

Par Emilie Barau, Gret

Quelles sont les spécificités des projets culturels en coopération décentralisée, par rapport aux autres secteurs d'intervention de la coopération décentralisée ?

Cela dépend tout d'abord de ce que l'on met derrière le terme « culturel » : s'agit-il des échanges culturels et artistiques et de l'appui à la création artistique ? S'agit-il d'échanges interculturels pouvant aller d'échanges de recettes de cuisine à des cours de langue française ou des expositions d'artisanat ?... Sous la notion de « culture » et de « culturel » il y a bien cette diversité de sens et donc d'actions.

La coopération décentralisée est impliquée dans des actions culturelles à deux niveaux : d'une part dans les échanges artistiques et l'organisation d'événements culturels, parfois en lien avec l'Afaa, aujourd'hui devenue « Culturesfrance » ; d'autre part ce que l'on peut appeler les échanges interculturels valorisant des savoirs et des pratiques propres à certains modes de vie, comme des expositions artisanales valorisant la culture d'un pays ou d'une région... Ces entrées sont diverses et posent des interrogations différentes.

Il y a ainsi au moins deux entrées et types de questionnement assez différents : la coopération culturelle au sens artistique et créatif et la coopération culturelle au sens d'échanges de modes de vie, de découverte de l'autre et d'interculturel.

Qu'en est-il alors plus particulièrement de la coopération décentralisée pour le premier thème que vous évoquez, à savoir les échanges artistiques et créatifs ?

Dans les domaines proprement artistiques, les collectivités mènent des actions d'échange et font venir des artistes des pays en développement et d'Europe de l'Est dans leurs théâtres, leurs salles de concert... C'est une intervention artistique au niveau local qui a son intérêt en termes d'offre culturelle et de vie artistique sur le territoire de la collectivité.

De plus, les échanges artistiques peuvent devenir une source d'enrichissement, d'inspiration et de créativité pour des spectateurs et des artistes d'ici et de là-bas. Un échange culturel, la découverte d'une création inconnue et d'un univers artistique nouveau font appel à la sensibilité de tous et représentent sans doute le meilleur ébranlement cérébral qui soit dans le monde.

Cette action culturelle des collectivités est complémentaire de la politique culturelle et artistique de l'Etat qui – via le ministère de la Culture, l'Afaa, les Directions Régionales des Affaires Culturelles (Drac) et les Services de Coopération et d'Actions Culturelles (Scac) – mène des projets d'ampleur nationale en matière de création, de présence de la création française à l'étranger et d'ouverture de la population française aux arts et à la création « d'ailleurs ».

Cette complémentarité d'actions entre différents acteurs locaux et nationaux est, sans aucun doute, pertinente, elle pourrait néanmoins être renforcée et mieux coordonnée. Par exemple, les multiples projets de coopération culturelle d'un territoire – d'associations et de collectivi-

tés- pourraient s'articuler de manière plus organisée, et avantageusement construire et systématiser des liens et collaborations avec les réseaux des Scac et des « Alliances Françaises » à l'étranger qui forment une présence permanente de la France dans tous les pays.

D'autre part, les interventions des collectivités et associations sont rarement pensées en concertation avec la politique culturelle du pays partenaire : quels sont les arts et les secteurs culturels encouragés par la politique culturelle ? Quelles sont les actions menées par l'Etat dans ce domaine ? Quelles sont les articulations possibles de la coopération avec les politiques nationales ?

De même, une complémentarité doit sans doute être encouragée entre la politique culturelle d'une collectivité et sa coopération internationale. Par exemple, combien d'orchestres ou de troupes de théâtre d'une ville ou d'une région prévoient dans leurs tournées des concerts ou spectacles dans les collectivités partenaires de la leur ? Combien de professeurs de musique de conservatoires municipaux sont envoyés pour des stages et formations dans les écoles des communes liées par des jumelages ou accords de coopération ?

Il se passe déjà beaucoup de choses dans le domaine culturel et artistique, mais ces opérations pourraient être multipliées et sans doute mieux articulées entre les acteurs français, ceux des pays partenaires, les axes des politiques culturelles et la coopération bilatérale.

La coopération décentralisée dans le domaine culturel – cette fois, dans le deuxième sens où vous l'entendez, incluant les rencontres de modes de vie, les échanges interculturels – n'est-elle pas un bon levier pour les retours sur le territoire de la collectivité, pour les principes de réciprocité et d'intérêt local ?

Le domaine des échanges culturels, notamment tournés vers la jeunesse sous forme de chantiers de volontariat ou autre est, en effet, un espace de réciprocité et de fort « retour sur investissement » au niveau du territoire de la collectivité – plus que d'autres secteurs de la coopération, plus techniques, comme l'assainissement, la formation d'élus ou l'agriculture.

Dans le domaine culturel, plus que dans d'autres, la coopération décentralisée est le lieu d'un partenariat mutuellement profitable pour un grand nombre de personnes. Là se situe sans doute sa valeur ajoutée essentielle résumée par le principe de réciprocité.

Les échanges culturels peuvent dans le même sens être une formidable entrée pour avancer sur les problématiques d'intégration. Beaucoup d'initiatives sont menées dans ce sens, comme par exemple la coopération de Montreuil et le Cercle de Yélimané au Mali.

Néanmoins, il faut être vigilant, car la multiplication des initiatives de niveaux inégaux en matière d'échanges et d'événements culturels entraîne dans certains cas une tendance à la banalisation de la culture et à la massification des « cultures exotiques ». La quantité d'opérations risque alors de prendre le pas sur la qualité au prix de pseudos événements exotiques qui n'auraient plus rien de très enrichissants ni de très valorisants...

Et concernant le domaine spécifique de la francophonie ?

Dans la coopération décentralisée – notamment avec l'Afrique et l'Asie du Sud-est – on fait souvent de la francophonie sans le savoir et sans le formaliser... Ailleurs, en Europe de l'Est notamment, c'est différent, cela rentre dans des stratégies d'influence du français et de la culture française. De part la pénétration et les liens que forment des coopérations décentralisées dans certains pays, les actions de coopération décentralisée ont un rôle important à jouer

dans le rôle de diffusion de la culture de la langue française et de développement de la francophonie.

Quelles sont les perspectives d'évolution et d'amélioration de la coopération décentralisée dans les domaines culturels et artistiques ?

Le principal enjeu est aujourd'hui un enjeu de coordination et de mise en cohérence des actions de coopération décentralisée dans un même pays. Cela n'est pas spécifique au secteur culturel, mais dans celui-ci plus encore que dans des secteurs de coopération plus techniques, les actions sont souvent particulièrement ponctuelles et ciblées.

Il faut donc développer la concertation entre les collectivités qui interviennent. Par exemple, on pourrait imaginer un programme concerté pour la relance de la diffusion du cinéma en Afrique qui prévoirait que plusieurs collectivités s'engagent à financer une salle de cinéma, chacune dans leur collectivité partenaire. Cette action concertée permettrait de mettre en place un réseau de salles de cinéma dans plusieurs villes d'un même pays ou d'une sous-région, qui deviendrait intéressant pour les distributeurs. Cette coordination permettrait de passer d'actions plus ou moins ponctuelles sans impact ni durabilité forte, à des actions structurantes pour le paysage culturel des pays d'intervention.

Coopération culturelle : le point sur quatre thèmes d'actions

I. LA FRANCOPHONIE : ETAT DES LIEUX, APPRENTISSAGES ET LITTERATURE

1. Littérature et livre francophones, contexte et enjeux

D'après un entretien avec Raharimanana, écrivain.

La francophonie : une histoire mouvementée et une notion ambiguë

La francophonie est la seule communauté politique et culturelle fondée sur le principe d'une même langue. C'est un concept polysémique, ses sens linguistique, politique, institutionnel et culturel ne se recoupant pas. Par ailleurs, le mot « francophonie » est le symbole d'une réalité et d'une histoire plurielle et parfois douloureuse.

La francophonie : une histoire complexe

Historiquement, sans réellement parler de francophonie, l'Abbé Grégoire le premier, développe une vision humaniste de la diffusion de la langue française qui serait selon lui la langue révolutionnaire et le mode d'expression littéraire des peuples accédant aux Lumières.

Mais ce discours humaniste est vite dépassé et dominé par un discours expansionniste initié par Onésime Reclus (géographe français) dans son approche démographique et géopolitique à la fin du XIX^{ème} siècle, selon laquelle il importe de préserver la France (l'empire français dans sa dimension linguistique) et la langue française d'un déclin qui risquerait d'être fatal. C'est sous sa plume que naît le terme de « francophonie ». La langue française, dans le contexte colonial, est alors une langue exportée par l'homme blanc qui affirme sa domination notamment par l'usage du français – alors que les populations locales ne peuvent aspirer qu'au « petit nègre ». L'origine du terme « francophonie » s'ancre donc dans un contexte géopolitique particulier (France pays colonisateur et pays africains colonisés), lui constituant ainsi un héritage difficile.

Le terme de francophonie est plus tard repris après les indépendances, par des personnalités comme Senghor et Bourguiba afin de penser une forme d'alliance postcoloniale, de coopération apaisée avec l'ex-métropole. Pour la génération d'écrivains contemporains de Senghor, parler et écrire en français est aussi la preuve que les populations locales se sont appropriées la langue française, l'ont faite leur et la manient avec précision et recherche. La langue française n'est alors plus l'apanage des colons, Senghor et ses confrères ont « volé » la langue française pour en faire un outil d'émancipation et de création.

Cependant, après et malgré les indépendances, le français reste une langue de pouvoir : pouvoir car seule la maîtrise du français permet encore une ascension sociale et l'accès à des postes prestigieux ; pouvoir aussi car l'écriture en français donne une visibilité et un écho (national et international) pouvant permettre à des écrivains de s'ériger, justement, en contre pouvoir. Il y a donc une littérature officielle et contestataire en français, faisant du français une arme politique.

Une notion polysémique

La francophonie relève à présent de réalités diverses et l'on fait clairement une distinction entre « francophonie » et « Francophonie » :

- La francophonie désigne l'ensemble des locuteurs, des groupes de locuteurs et des peuples qui utilisent le français comme langue soit maternelle, soit langue de communication ou de culture. Dans le contexte de la littérature française, la francophonie est une littérature à part dont les contours sont difficilement cernables.
- La Francophonie désigne également le regroupement des Etats dans des institutions formelles, et a été créée à l'initiative de chefs d'Etats qui, tel Bourguiba, considéraient que le français « exprime notre action, contribue à forger notre destin intellectuel et à faire de nous des armes à part entière, appartenant à une communauté de nations libres ».

La francophonie dans la littérature

Qu'est-ce qu'un écrivain francophone ?

De manière la plus usitée, la littérature francophone regroupe les écrivains des territoires francophones proprement dits : africains, antillais et américains, moyen-orientaux et asiatiques. A ceux-ci s'ajoutent les écrivains qui ont adopté le français comme moyen d'expression, comme par exemple, Kundera, Semprun et Cioran.

Aujourd'hui, écrire en français pour un écrivain dont la langue maternelle est autre, est un voyage dans un monde complexe et étrange. C'est la rencontre improbable de deux langues, de deux cultures et de deux manières de penser. La littérature francophone naît de cette interaction et est le lieu de restitution par l'utilisation de la langue française des formes de pensées et des modes d'expression issus d'autres langues et d'autres cultures. Il faut trouver la manière de dire, d'exprimer les choses en passant d'une langue et d'une construction du langage à l'autre dans un contexte de double écriture et de bilinguisme fréquent.

En outre, le français peut permettre souvent une distanciation et une protection par rapport à une langue maternelle, qui dans certains cas ne s'écrit pas, et qui est une langue plus intime.

Les œuvres littéraires issues de ces rencontres sont donc plurielles, faites de rencontres à chaque fois renouvelées, fonction des cultures, des éducations, des perceptions des auteurs et de leur mode d'utilisation de la langue française. En cela, l'écrivain francophone n'appartient pas à un courant ou n'obéit pas un style précis ; chaque écrivain francophone enrichit le genre par une approche unique.

Une littérature francophone transfrontalière

Ainsi, la littérature francophone enrichit la culture littéraire de langue française traditionnelle et crée de nouveaux espaces littéraires aux imaginaires délocalisés, les œuvres étant riches d'un français grandi au milieu d'autres langues qui disent un monde métissé, mobile et toujours à dire.

Déterritorialisée, cette littérature ne saurait s'enfermer dans des espaces bien déterminés et transgresse les frontières. Surtout la francophonie – regroupant des écrivains de nationalités diverses vivant dans des espaces différents – désigne des manières autres et diverses de voir le monde. C'est sans doute ce caractère transnational qui caractérise la francophonie et qui en même temps la détruit, interdisant finalement de parler de littérature francophone comme d'un

ensemble cohérent. Il s'agit bien d'une écriture multiple, irréductible à un terme englobant, toujours en mouvement au fil des pérégrinations planétaires, qui ne cessent de se métisser et d'enrichir dans ses mots comme dans ses manières de penser. L'abbé Grégoire définissait la francophonie par une double posture : être à l'intérieur et à l'extérieur de la littérature française, être en dialogue permanent avec elle. C'est en ce sens que la littérature francophone présente peut-être une spécificité, ce qui ne lui donne pas pour autant une unité. Littérature issue de la mémoire et des chocs des cultures, elle est irrémédiablement errante, et se donne toute liberté d'évoluer en dehors d'un espace national.

Quelle place pour le livre francophone ?

Une faible place de la littérature dite francophone dans la littérature en « langue française »

Le livre demeure un mode d'expression privilégié de la diversité culturelle et l'outil indispensable d'accès au savoir et de circulation des idées, malgré la pénétration d'autres médias et le développement rapide des technologies de l'information et de la communication. Or, le livre francophone tient, dans le paysage de la littérature en langue française, une place globalement faible et peu valorisée.

D'une part, la littérature francophone est considérée par beaucoup comme une catégorie à part et les critiques voient souvent dans ces textes la présence de spécificités « locales ». Quelques rares maisons d'édition françaises ont créé des collections à part (par exemple, « Continents Noirs » chez Gallimard ou la « Collection Afrique » chez Actes Sud). Est-il cependant logique de créer des collections réservées à ces écrivains, des rayons spécialisés dans les librairies ou encore des prix littéraires « réservés » aux francophones, par exemple ceux de l'Association des distributeurs exclusifs des éditeurs en langue française (Adelf) et des Cinq Continents ?

Cette catégorisation de la littérature francophone est aujourd'hui largement critiquée par nombre d'écrivains, le terme d'écrivain francophone appartenant selon eux, plus aux critiques qu'aux écrivains car il n'existe, en fait, pas de communauté de création, entre les écrivains dits francophones. Ainsi la francophonie en littérature est pour beaucoup d'écrivains dits francophones, une supercherie, une utopie avortée qui entraîne tout au plus une marginalisation de cette littérature.

Cette perception des écrivains étrangers en langue française de leurs propres œuvres et leurs propres travaux doit être prise en compte dans la conception des projets de coopération sur l'écrit francophone. Au-delà d'un travail impossible de construction d'une communauté d'écrivains francophones, n'est-ce pas plutôt le lien auteur et lecteur qui doit se renforcer ?

Quelle coopération pour la littérature francophone ?

L'appui à la littérature francophone dans la coopération bilatérale

La coopération sur la littérature francophone est relativement limitée au regard des talents potentiels qu'elle pourrait contribuer à faire émerger. Elle est principalement portée par les Centres culturels français à l'étranger, l'Agence française d'action artistique (Afaa) et l'Association de Diffusion de la Pensée Française (ADPF), aujourd'hui fusionnées en « Culturesfrance ».

Pour la diffusion des œuvres en langue française notamment en Afrique, les Centres culturels français sont des institutions incontournables : ils sélectionnent les projets, les financent et

diffusent les œuvres dans leurs réseaux. Ce quasi monopole s'explique par l'absence presque totale de l'édition en langue française dans les pays en développement.

Les subventions s'organisent autour de projets ponctuels (financement d'un projet création, subvention pour la publication d'un ouvrage) et non autour d'un appui au développement structurel et durable de maisons d'édition locales. Cette démarche « projet » pose aussi des limites, en termes de liberté créatrice : les auteurs voulant être financés doivent inscrire leurs créations littéraires dans le cadre défini des objectifs du bailleur et des thématiques choisies en commun, et inscrire leur création littéraire dans ce cadre. La création devient presque une « coproduction » avec l'équipe dirigeante.

Quel rôle pour les acteurs du territoire ?

Les coopérations décentralisées interviennent encore peu dans des projets d'appui à l'écrit francophone. Néanmoins on note quelques initiatives pertinentes pour la création et la diffusion pour ces littératures.

Quelques festivals et salons du livre en France accordent une place importante à la littérature francophone (par exemple le festival de Limoges, Plumes d'Afrique en région Centre, ou encore le salon du livre pour enfants de Montreuil) offrant des lieux de diffusion à cette littérature encore peu connue. De plus, quelques collectivités financent ou cofinancent des ateliers d'artistes ou des résidences d'écrivains, favorisent la diffusion de pièces de théâtre ou organisent des lectures permettant à des artistes de se faire connaître ou des créer dans des conditions privilégiées.

Tous ces projets permettent de toucher des publics et de faire vivre cette littérature en dehors de cercles spécialisés et littéraires ; ils restent néanmoins ponctuels et ne résolvent pas le besoin de construction locale d'une économie de la littérature (francophone ou non) permettant des moyens de création, d'édition et de diffusion pérennes et de qualité.

Finalement, l'enjeu de cette coopération n'est peut être pas de soutenir la construction d'un genre, que serait « la littérature francophone », mais plutôt d'appuyer la production, la diffusion et l'échange pour donner les moyens à la création littéraire de se développer et de s'enrichir. Il s'agit par exemple :

- de soutenir la création littéraire, donc les écrivains, par exemple par des bourses ouvertes, des résidences ;
- de renforcer les compétences en matière d'édition par une professionnalisation du secteur ;
- de contribuer à l'élargissement du public en multipliant les rencontres d'écrivains en favorisant la création d'œuvres littéraires.

2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de coopération sur la littérature de langue française

Concevoir et identifier un projet

Un contexte complexe à prendre en compte dans l'élaboration de projets

La francophonie est porteuse de problématiques et d'enjeux complexes ; elle est notamment le fruit de l'histoire douloureuse de la colonisation alors qu'elle incarne aussi une forme d'émancipation de la population africaine². Mener un projet axé sur la francophonie, quel qu'il soit, implique d'avoir à l'esprit ces éléments spécifiques de contexte.

Ainsi, pour monter et mettre en œuvre un projet, on ne peut se limiter à une vision réductrice de la francophonie comme d'un univers exotique accessible du fait d'une langue commune, au risque de mal concevoir et de mal anticiper les résultats et les effets d'un projet.

Des objectifs multiples réunis par le partage d'une langue commune

Du fait de cette diversité des sens donnés au terme de francophonie, les projets mis en œuvre et les buts visés par des interventions sur cette thématique sont particulièrement hétérogènes. Certains objectifs, s'ils se déclinent ensuite concrètement de manières variées, se retrouvent néanmoins fréquemment. Il s'agit notamment de :

- favoriser les rencontres interculturelles, grâce à une langue commune, pour une coproduction artistique, une construction de liens, ou encore une communication entre cultures, traditions, et identités différentes ;
- sensibiliser un public aux valeurs de solidarité internationale ;
- développer des échanges équilibrés et une pédagogie sud-nord d'échanges égaux entre des locuteurs d'une même langue ;
- encourager la production et la diffusion de littératures et de cultures peu ou mal connues en France.

On constate ainsi que les projets sur la francophonie, de manière très générale, cherche à rapprocher des univers éloignés et souvent méconnus par la complicité et la proximité que crée le partage d'une langue commune.

Mettre en œuvre un projet

Quels projets et quels types d'actions pour quel public ?

Tous les projets intervenants dans des pays francophones font d'une certaine manière de la francophonie sans le savoir. Concernant les projets spécifiquement axés sur le livre et la littérature, on peut recenser, sans chercher à être exhaustif, les activités suivantes :

- la diffusion d'ouvrages littéraires ;
- la diffusion de périodiques sur l'actualité et les nouveautés de la littérature et de la culture dites francophone (revues, annuaires, répertoires, bulletins...) ;
- l'organisation d'événements culturels destinés à faire connaître les productions culturelles francophones (expositions documentaires, présentations de nouveautés signatures d'ouvrage, lectures...) ;

² Voir sur cette question l'article « Littérature et livre francophone : enjeux et contexte »

- les ateliers d'écriture permettant de sensibiliser le grand public ou un public spécialisé aux particularités (si elles existent) de l'écriture francophone ;
- les résidences d'artistes pour une certaine durée permettant d'encourager la création et les rencontres entre écrivains francophones ;
- l'organisation de collectes d'ouvrages en français à destination de pays en voie de développement ayant peu accès à la littérature en langue française.

Cette liste éclectique souligne encore l'importance de bien définir ses objectifs et son public cible si l'on souhaite mettre en œuvre des activités cohérentes :

- Mon projet s'adresse-t-il aux écrivains dits francophones pour encourager leur créativité ?
- S'adresse-t-il au grand public afin de diffuser ces littératures francophones au-delà de cercles spécialisés ?
- S'adresse-t-il aux professionnels du livre (professeurs, bibliothécaires, libraires...) pour les encourager à diffuser et faire connaître cette littérature ?

Les projets de donation de livres : la nécessité d'une approche intégrée dans la « chaîne du livre »³

Ces types de projets sont les plus nombreux parmi les actions d'appui au livre francophone. Par ailleurs, un grand nombre d'acteurs peut être associé à un projet de donation de livres, soit dans la conception, la coordination et l'organisation logistique des projets, soit en tant que professionnel (bibliothécaires, élus locaux, possibles sponsors...).

Pourtant, beaucoup de projets de dons de livres, même s'ils sont bien structurés, échouent parce qu'ils reposent sur une conception partielle et non intégrée du livre, et ne cherchent à intervenir que sur un seul segment de la chaîne, en ignorant les autres.

Il n'est pas rare, par exemple, que des projets intergouvernementaux visent à la simple distribution gratuite de manuels scolaires d'importation : on croit ainsi pouvoir satisfaire durablement les besoins de lecture tout en ignorant les besoins locaux de la création, de la distribution et de la production du livre.

Ainsi, malgré les bonnes intentions, ce type d'action, du fait de la partialité de son approche, est souvent, non seulement inefficace, mais contre-productif.

La nécessité d'une approche intégrée n'exclut pas, bien entendu, le développement de projets centrés sur l'un ou l'autre des maillons spécifiques de la chaîne du livre. Il est essentiel de ne jamais perdre de vue les liens que chaque segment du monde du livre entretient avec les autres, et d'en tenir compte dans la conception et la mise en place de tout projet concernant le livre. Aussi, pour être efficace, un programme de donation doit tenir compte de l'environnement économique dans lequel il intervient. Il doit être parfaitement adapté à son bénéficiaire, et utilisé à bon escient, au moment indiqué, dans le contexte opportun et en quantité judicieuse.

Ainsi, plutôt qu'une collecte générale et une expédition de livres non ciblée, il peut être pertinent de concevoir un projet moins volumineux de collecte et acheminement de livres à destination d'un public jeune, qui seront distribués et utilisés dans le cadre de bibliothèques, complété par un appui-formations de bibliothécaires. Ce projet pourra s'inscrire dans une vision

³ La plupart des remarques sur la donation du livre sont issues de l'ouvrage « *La donation du livre pour le développement* », Unesco, 2004.

plus globale de la coopération, visant au renforcement de l'accès à la littérature enfantine francophone sur un territoire donné.

Mesurer l'impact du projet

Un impact à envisager aux différents « maillons » de la chaîne du livre

L'impact d'un projet de donation de livres se mesure à tous les maillons de la chaîne du livre : la création, l'édition, l'impression, la distribution et la lecture, chacun étant interdépendant des autres. Lorsqu'on monte un projet de donation, il faut s'enquérir des conséquences qu'il aura sur les autres maillons de la chaîne. C'est une étape indispensable afin de clarifier l'utilité et l'impact potentiel du projet à long terme pour la communauté de bénéficiaires.

Le maillon principalement concerné par une donation est la lecture, chaque projet visant principalement le renforcement des capacités des lecteurs. En revanche il ne vise pas forcément le renforcement des canaux de promotion, distribution et diffusion du livre. De plus, il ne favorise pas la création locale qui peut alors subir la concurrence des créateurs des pays donateurs. Ainsi il peut être pertinent de favoriser le don de livres écrits par des auteurs locaux. De cette façon, les projets de donation constituent un type de transfert mixte, à la fois « nord-sud », « sud-sud » et « interne » et ont également un impact positif sur le maillon « création » de la chaîne.

De même, les donations risquent de créer une situation de concurrence déloyale avec la distribution et l'édition locale. Ainsi pour ne pas concurrencer les distributeurs, il est préférable que les projets de donation soient mis en œuvre à travers des bibliothèques et des librairies en évitant, autant que possible, une distribution gratuite et directe des ouvrages aux lecteurs. Parallèlement, il est pertinent de procéder à la recherche de partenariats avec les éditeurs et libraires locaux dans le cadre de programme de dons de livres, afin d'intégrer dans le lot des ouvrages donnés une part, aussi élevée que possible, de publications produites localement. Il est également souhaitable d'associer aux programmes de donation des actions complémentaires de formation et de renforcement des capacités des professionnels de l'édition.

II. LES ECHANGES DE JEUNES ET LA DIMENSION INTERCULTURELLE

1. Jeunesse et dimension interculturelle : contexte et enjeux

D'après un entretien avec Dante Monferrer, Béatrice Christiny et Alain Raymond, AFVP

Jeunesse et interculturel : une complémentarité d'enjeux

« La richesse culturelle du monde, c'est sa diversité en dialogue ». Ce slogan de l'Unesco illustre un des enjeux centraux de la rencontre interculturelle qui est de garantir la liberté d'expression de toutes les cultures du monde tout en assurant leur interaction. Chaque culture puise dans ses propres racines, mais s'épanouit au contact des autres. Ce dialogue des cultures, cet interculturel, revêt un sens nouveau, dans le cadre de la mondialisation. Il est devenu un outil indispensable pour assurer le maintien de la cohésion du monde.

La jeunesse est concernée au premier chef par la relation interculturelle. Elle est en effet porteuse de la vision du monde à venir et de la paix dans le monde de demain. L'échange interculturel entre jeunes d'horizons divers est un moyen d'apprentissage, de tolérance et d'ouverture. Outre cet objectif historique de « paix » dans le monde, le renouveau de l'approche interculturelle en lien avec la jeunesse est également lié à la question de l'intégration des jeunes dans la société, notamment des jeunes d'origine immigrée. Des événements récents comme les émeutes des banlieues en novembre 2005 mettent en avant cette nécessité du dialogue interculturel, notamment pour la jeunesse. Le défi de la jeunesse et de son devenir est immense, comme l'est la force d'innovation qu'elle représente.

Dans ce contexte de crise et de défis à relever, la dimension interculturelle et internationale des politiques et actions pour la jeunesse tend à se généraliser, dans le cadre de dispositifs publics nationaux et dans les actions menées par des organismes d'éducation populaire, d'insertion, des associations locales ou encore des collectivités territoriales.

Cette multiplication d'initiatives à tous niveaux pose un certain nombre de questions : pourquoi ce lien entre action internationale et politique de jeunesse ? Quels sont les enjeux majeurs : développer une dimension internationale dans les projets impliquant la jeunesse ou impliquer la jeunesse dans des projets de coopération internationale ? Dans quelle mesure la dimension internationale des projets permet-elle aux jeunes de s'ouvrir aux réalités du monde ? Contribue-t-elle à l'apprentissage de l'interculturel, à la connaissance des autres ? Prépare-t-elle à une responsabilité citoyenne ?

Les dispositifs « jeunesse » et leur articulation

Les principales activités mises en œuvre sur la jeunesse et l'interculturel

Rencontres internationales, chantiers de réhabilitation, stages étudiants, échanges scolaires, volontariat de longue durée... De multiples activités et dispositifs s'inscrivent dans la thématique de la jeunesse et l'interculturel. Globalement, les projets sur la jeunesse et l'interculturel s'articulent autour de plusieurs types :

- ▷ Les échanges organisés entre des lycées, des écoles, des centres de jeunes d'horizons différents. Il s'agit généralement de voyages de courte durée (1 à 3 semaines) durant lesquels les jeunes sont accueillis dans des familles d'accueil ou chez leur « correspondant ». Le voyage du correspondant en France se fait également dans certains cas. Ces échanges s'inscrivent souvent dans le cadre de jumelages de collectivités dont les échanges entre structures éducatives constituent l'un des volets. Ils s'inscrivent dans la durée, de génération en génération d'élèves, même si les jeunes y ont une implication ponctuelle. Ces échanges s'inscrivent également souvent dans un projet éducatif plus large et font l'objet d'une préparation et d'un travail dans le cadre de cours ou d'activités socio-éducatives.
- ▷ Les chantiers de jeunes organisés par des structures diverses (associations, foyers de jeunes travailleurs, scouts...). Il s'agit de chantiers de courte durée (un mois maximum) organisés souvent pendant les vacances. Les jeunes sont impliqués à des degrés divers dans le montage du projet (recherche de financement, montage des dossiers, préparation du départ...) et partent généralement dans le cadre d'activités concrètes à réaliser (réhabilitation d'un poste de santé, construction d'un puits, réhabilitation d'un orphelinat...) au sein d'une communauté ou d'un village. Le projet se construit donc autour de l'échange interculturel en articulation avec la réalisation concrète. Généralement un travail collectif et individuel est prévu au retour (organisation d'une soirée de récits, exposition de photos...).
- ▷ Le volontariat de longue durée. Le volontariat de solidarité internationale est un statut créé en 1995 qui permet de partir dans le cadre d'associations reconnues, dans un temps déterminé, pour participer à une action de solidarité internationale d'urgence ou de développement. Les volontaires bénéficient généralement d'une formation au départ et d'un soutien pour leur réinsertion à leur retour. L'idée est également que ces volontaires porteurs d'une expérience d'échange interculturel, contribuent ensuite à l'ouverture de nos sociétés. Des associations – notamment l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) – sont reconnues dans le cadre du décret de 1995 et proposent ce statut.

Les dispositifs et acteurs impliqués dans les actions sur la jeunesse et l'interculturel

On peut identifier trois familles d'acteurs principaux qui interviennent dans le champ de la jeunesse et l'interculturel :

- ▷ Les dispositifs d'Etat sur les actions internationales concernant la jeunesse, notamment :
 - Le dispositif Villes, Vie, Vacances / Solidarité Internationale (VVV-SI) – composante du programme Ville Vie Vacances- est piloté par le ministère des Affaires étrangères (MAE) depuis 1991. Avec ce dispositif, le MAE contribue à la réalisation de chantiers de développement organisés par des jeunes, issus principalement des quartiers défavorisés, pendant les vacances scolaires. Plus de 1000 jeunes partent tous les ans deux à trois semaines dans ce cadre. Les actions éligibles s'inscrivent à l'articulation d'une double logique locale et internationale : au niveau local, soit en lien avec les opérations Villes Vie Vacances, soit dans le cadre de dispositifs d'actions de formation pour l'insertion professionnelle ; dans une logique internationale dans le respect des principes et valeurs de la politique de coopération française (partenariat, concertation, coordination, suivi...).
 - Le programme Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) créé en 1997 est calqué sur le programme VVV-SI mais est ouvert à tous les jeunes souhaitant réaliser des projets de solidarité internationale et non uniquement aux jeunes issus des quartiers défavorisés.
- ▷ Les associations

Une autre famille d'acteurs impliqués dans des projets sur la jeunesse et l'interculturel sont les associations dans leur diversité : des petites associations bénévoles qui organisent un chantier par an, aux associations spécialisées sur la jeunesse (par exemple les scouts) ou les structures d'éducation populaire. Les actions de ces associations sont hétérogènes par leurs activités et leur positionnement, certaines s'articulant fortement avec les dispositifs d'appui nationaux, d'autres totalement autonomes. Leurs actions concernent environ 1000 jeunes par an.

▷ Les collectivités territoriales

Les collectivités locales tiennent, de longue date, une place spécifique et prépondérante et mènent traditionnellement un grand nombre d'actions tournées vers la jeunesse et la dimension interculturelle. En effet, les collectivités bénéficient d'un ancrage local et cherchent à mobiliser largement leur population – notamment les jeunes – au delà des techniciens et militants, dans des actions internationales. Il y a là un espace spécifique de la coopération décentralisée. C'est un moyen de « rapprochement entre les hommes », une « école de solidarité », un « espace de rencontre interculturel »⁴. La rencontre interculturelle entre des jeunes comme moyen d'assurer la paix entre les générations, a d'ailleurs été le premier objectif de la coopération internationale des collectivités, à l'époque des jumelages notamment avec les collectivités allemandes au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Une forte interdépendance entre tous ces acteurs

La description rapide des acteurs impliqués dans les actions sur la jeunesse et l'interculturel n'est pas hermétique et il existe de fortes interdépendances entre ces acteurs. Par exemple, les collectivités sont engagées dans les chantiers par des subventions mais les chantiers sont souvent mis en œuvre par des comités de jumelage, des clubs de prévention ou des associations du territoire... De même les cofinancements entre les dispositifs de l'Etat et les collectivités sont fréquents.

Des enjeux pour demain

Trouver des réponses adaptées « aux jeunes » dans leur diversité

Une des limites actuelles des projets interculturels impliquant la jeunesse est sans doute la perception générique d'une jeunesse dont on n'analyse pas toujours finement les spécificités et la diversité, afin de répondre à leur demande d'échange de manière adaptée. Face à ce constat, l'AFVP s'est lancée dans une réflexion sur les « limites » du volontariat longue durée, réputé élitiste, la majorité des volontaires étant de jeunes diplômés. Une réflexion est actuellement menée pour proposer des « produits » qui puissent accompagner, valoriser et mieux s'articuler avec les différentes formes d'engagement des jeunes : dispositifs de volontariats courts, mobilisation du volontariat au service des échanges et chantiers de jeunesse, accompagnement et valorisation de la diversité des initiatives tout en développant la réciprocité...

Aussi, face au foisonnement des initiatives, l'enjeu est de faire preuve d'écoute et de créativité dans la mise en place de projets et de proposer des appuis répondant aux besoins et envies des jeunes. De la sensibilisation, en passant par l'implication des jeunes dans les différentes phases d'un projet jusqu'au financement et à la préparation des actions, il revient à chaque intervenant – association, organisation publique, collectivités – d'élaborer la politique qui corresponde le mieux à l'histoire et aux profils des groupes de jeunes d'ici et de là-bas.

⁴ *Étude sur l'intervention des collectivités locales françaises dans la coopération au développement en matière de développement urbain*, MAE, réalisée par le Gret / Act Consultant, janvier 2006

L'importance de la qualité des interventions et les besoins de renforcement des compétences en matière d'échanges interculturels

Les projets interculturels impliquant la jeunesse visent à renforcer la citoyenneté, l'ouverture, l'insertion et la paix dans le monde... Ces objectifs sont ambitieux et les démarches mises en œuvre sont souvent complexes. Face à la diversité des intervenants et des actions menées, il convient de s'interroger sur la qualité des projets et des interventions et de travailler aux renforcements des compétences des personnes impliquées, tant pour améliorer la qualité des projets que leur pertinence d'approche et d'impact.

On constate ces dernières années une mobilisation des collectivités, notamment des régions, dans ces fonctions d'appui, de conseils et de formations des acteurs concernés. Des dispositifs d'appui aux initiatives sur la jeunesse et l'interculturel se mettent progressivement en place proposant par exemple : un appui pour la préparation, un bagage pédagogique, des conseils au retour...

Tous ces appuis et conseils visent à préparer la rencontre interculturelle qui n'est pas une évidence lors d'un séjour à l'étranger et nécessite préparation et réflexion. En effet l'Afrique n'est pas « une marmite de l'interculturalité ». La rencontre interculturelle n'a, d'une part, rien de systématique ni d'évident et, d'autre part, ne nécessite pas forcément l'exotisme ni le départ au bout du monde, l'interculturel étant « aussi » au coin de la rue...

Approfondir la question de la réciprocité

Enfin, au delà des déclarations de principe sur la réciprocité des échanges et l'égalité des relations, les projets sur la jeunesse et l'interculturel posent encore un certain nombre de limites concernant cette fameuse réciprocité. Ainsi, les cas sont rares de voyage du Sud vers le Nord où le partenaire vient à la rencontre de l'autre. Par ailleurs, la dimension d'« investissement » des projets visant à l'échange interculturel est encore parfois mal maîtrisée rendant difficile une relation égalitaire et désintéressée. Enfin, si la préparation à la rencontre est maintenant fréquente pour les groupes de jeunes d'ici, elle est très rare, voire inexistante, pour les partenaires, rendant difficile l'échange et la rencontre.

2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de sensibilisation des jeunes à la diversité culturelle

Concevoir et identifier un projet ?

L'interculturel est fondé sur des différences mais aussi sur des centres d'intérêt communs et de questions concrètes

Le contexte d'intervention d'un projet sur la jeunesse et l'interculturel est crucial. Il faut en effet que la « rencontre » entre jeunes de différentes cultures soit possible et enrichissante pour tous. Paradoxalement, si l'interculturel est à la recherche de la rencontre des différences, le choix du contexte et du lieu de l'intervention doit également prendre en compte l'existence de centres d'intérêt communs qui rendront cet échange possible et compréhensible. D'où l'importance de partager des préoccupations, des rêves, des visions. Il s'agit de ne pas mettre d'abord l'accent sur les différences, sur les nombreux points qu'il faudra surmonter et comprendre, le plus souvent avec efforts et difficultés, mais au contraire de proposer une rencontre autour de questions concrètes qui touchent chacun d'entre nous, ici comme là-bas.

Des objectifs ici et là bas

Les objectifs visés et affichés par des projets interculturels impliquant la jeunesse ont beaucoup évolué. Au départ, dans la mouvance tiers-mondiste, le but était l'« aide » aux pays pauvres, par exemple, par la construction d'un puits ou l'envoi d'un container de vêtements. Cette réflexion a évolué, et, aujourd'hui, les projets mettent généralement, au premier plan, des objectifs d'intégration sociale et d'apprentissage de la citoyenneté par le biais d'expériences interculturelles. Parmi les objectifs les plus souvent affichés, on note :

- faciliter l'intégration sociale de certains jeunes ;
- proposer une éducation à la citoyenneté via la découverte de l'interculturel ;
- responsabiliser les jeunes dans la réalisation d'actions concrètes et solidaires ;
- aborder à travers le voyage et la rencontre de nombreuses questions concernant directement les jeunes : accès à l'emploi, réhabilitation de quartiers, formation professionnelle, accès au débat démocratique ;
- inviter à l'échange permettant de recevoir autant que de donner, d'apprendre autant que d'exposer nos propres expériences ;
- assembler, organiser, provoquer le débat autour d'un thème ou d'un enjeu de solidarité ;
- inciter à un engagement collectif sinon politique, dans la solidarité internationale ou dans un autre domaine.

Un partenariat fondé sur la réciprocité

Le public cible des projets sur l'interculturel est généralement la jeunesse dite défavorisée, des cités ou des « quartiers », parfois d'origine immigrée, qui partent à la rencontre de jeunes d'autres pays ou de communautés étrangères.

Pourtant cette cible ne doit pas être exclusive et il peut être intéressant d'impliquer dans un même projet des jeunes d'horizons divers, de mélanger les générations ou encore les milieux sociaux.

L'interculturel ne se limite pas à une rencontre entre le nord et le sud mais il est possible et souhaitable également entre des populations « du nord » qui s'ignorent et se connaissent peu.

Il ne faut donc pas limiter ces actions à un public dit « en difficulté » mais les considérer comme l'occasion de rencontres et de brassage dans notre propre pays.

Le besoin d'encadrement et de méthode

Les projets sur l'interculturel et la jeunesse peuvent sembler simples à mettre en œuvre au premier abord, car ils ne touchent pas à des aspects techniques pointus. Pourtant ce type de projets nécessite une préparation minutieuse, tant dans la définition des objectifs que dans la démarche et l'organisation. On ne s'improvise pas « chef de projet » sur l'interculturel et la jeunesse ! Etant donné que ces thématiques concernent un grand nombre d'acteurs, les réseaux régionaux – comme Centraider en région Centre – ont un grand rôle à jouer dans la mise en relation des acteurs du territoire pour qu'ils puissent se rencontrer, s'informer, se former et partager leurs expériences. Sur des thématiques et des projets dont les résultats sont rarement concrets et visibles, il y a souvent un besoin d'échanges sur des savoir-faire et des pratiques qui méritent d'être partagés.

Par exemple, il est souvent pertinent d'organiser des opérations de rencontres entre des jeunes volontaires qui sont partis et des titulaires au départ. Des journées peuvent également être organisées, au niveau régional, sur des thématiques comme les chantiers de jeunes, le financement des projets de jeunes ou des rencontres thématiques par zones d'intervention (les acteurs intervenants au Sénégal, au Mali...).

Des compétences diverses : des projets souvent plus complexes qu'ils n'y paraissent

Monter et mettre en œuvre un projet interculturel impliquant des jeunes nécessitent des compétences diverses que l'on risque parfois de minimiser, notamment :

- des compétences pédagogiques, sinon psychologiques pour accompagner les jeunes dans la préparation au départ et au retour ;
- des compétences et une connaissance des problématiques et des contextes spécifiques à chaque partenariat (il est parfois possible pour cela de faire appel à des organismes spécialisés comme des centres de documentation spécialisés sur les pays en développement...);
- des compétences quant aux méthodes de montage de projet (accompagnement dans le montage de projet, dans la recherche de partenaires, de financements...);
- des compétences organisationnelles et logistiques : ce type de projet nécessite une logistique irréprochable puisqu'il s'agit surtout d'organiser des événements ponctuels (échanges, rencontres, expositions, spectacles, ventes...).

Mettre en œuvre un projet

Des projets « immatériels »

La plupart des actions résident dans l'organisation d'échanges, de voyages ou d'événements tels qu'une soirée thématique ou une exposition sur une culture, un pays. Il s'agit donc de projets principalement immatériels qui n'impliquent pas nécessairement d'investissements concrets. Néanmoins, un « microprojet » (construction d'un puits, réhabilitation d'un centre de santé...) est parfois au cœur de la démarche, l'idée étant que des investissements concrets crédibilisent des activités invisibles.

L'essentiel des projets sur l'interculturel impliquant la jeunesse consiste donc dans des activités immatérielles qui demandent rigueur, organisation et capacités de suivi. Les questions d'organisation et logistique sont cruciales pour ce type de projet. Il faut avoir une organisation et une transparence irréprochable pour l'envoi d'un container, pour sa réception, pour

l'organisation d'une exposition ou de n'importe quel événement. La confiance accordée par les partenaires et par les jeunes dépendra notamment du professionnalisme de l'organisation.

Avoir conscience de ses limites

Il faut également être conscient des limites de ses actions : si les projets interculturels impliquant la jeunesse peuvent avoir un impact important sur les perceptions, le comportement ou la mobilisation, les effets concrets des microprojets réalisés dans ce cadre sont souvent limités. Il est important de ne pas surévaluer les effets concrets des projets et activités afin de ne pas créer de désillusions ni de frustrations chez les partenaires.

Les risques

Parfois sous couvert d'interculturel, les partenariats restent à sens unique. Les jeunes français voyagent, découvrent d'autres cultures, décident des activités sans chercher à co-responsabiliser les partenaires d'ailleurs.

De plus, organiser un soutien matériel ou financier ou monter une relation partenariale requiert des compétences, un suivi de la relation dans le temps, que des jeunes ne sont pas forcément en mesure d'assumer dans la durée. Des projets mal identifiés, conçus ou mis en œuvre risquent de conduire à des impasses, des désillusions, voire des effets contraires à ceux attendus.

Assurer la pérennisation des actions entreprises

Des actions inscrites dans la durée

Les projets de solidarité sur la jeunesse et l'interculturel doivent s'inscrire dans des relations durables (par exemple dans le cadre de jumelages entre deux villes, entre deux établissements scolaire, ou de partenariats établis entre deux associations). Ainsi, les jeunes se succèdent dans les activités mises en œuvre mais la durabilité du partenariat est assurée par la pérennité de la relation entre les partenaires.

De l'importance de partager les expériences

La communication autour des projets interculturels impliquant la jeunesse est un élément essentiel de la démarche et se décline de multiples manières en fonction des publics concernés et des moyens disponibles. L'organisation d'activités comme une exposition de photographies au retour des séjours des jeunes ou une journée thématique (vente d'objets artisanaux ou de cuisine traditionnelle par exemple), permet d'impliquer un public beaucoup plus large comme les familles, le voisinage ou les jeunes restés en France...

La communication est aussi un moyen de valorisation des jeunes qui sont partis, qui peuvent montrer, parler et expliquer afin notamment de mobiliser des volontaires souhaitant s'impliquer dans des projets interculturels. C'est enfin également un moment possible d'échanges et de discussions entre jeunes et « anciens jeunes » devenus adultes, qui n'ont pas toujours l'occasion de se rencontrer ni de partager des intérêts communs.

III. LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

1. La protection et la valorisation du patrimoine : enjeux et perspectives

D'après un entretien avec Marie Noël Tournoux, Convention France-Unesco, Centre du Patrimoine mondial, Unesco

La protection du patrimoine : principaux éléments de contexte

La convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

Le rôle de l'Unesco dans la prise de conscience de l'existence d'un patrimoine mondial à protéger collectivement, c'est développé sur la scène internationale notamment lors des campagnes de l'Unesco pour la sauvegarde des sites d'Abou Simbel, en Egypte, menacés par le projet de construction d'un barrage, ou bien à Angkor au Cambodge.

En 1972, la conférence générale de l'Unesco adopte la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Cet instrument de droit international repose sur le postulat que certains lieux sur terre ont une valeur universelle exceptionnelle et, à ce titre, doivent faire partie d'un patrimoine commun de l'humanité. Les états qui adhèrent à la convention (177 signataires en avril 2004) constituent une communauté internationale, unie par la mission d'identifier et de protéger les biens naturels et culturels les plus exceptionnels de notre planète. Ils reconnaissent également que la responsabilité de la protection du patrimoine mondial incombe à la communauté internationale. Un fonds du patrimoine mondial, piloté par le comité du patrimoine mondial, est destiné à subventionner certaines activités en donnant la priorité aux sites les plus menacés. La convention de 1972 concerne le patrimoine matériel et immobilier. Elle ne concerne pas les objets et le patrimoine immatériel. Dans ce domaine, l'Unesco a développé d'autres outils normatifs tel que les conventions ou déclaration sur la patrimoine immatériel ou la diversité culturelle.

Une des originalités de la convention est qu'elle associe conservation de la nature et protection des sites culturels, rappelant ainsi l'interaction entre l'être humain et la nature, et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

Comment un bien devient-il patrimoine mondial ? Quelles sont les conséquences de cette inscription ?

Les pays signataires de la Convention sont souverains et proposent aux Comité du patrimoine mondial des biens de valeur exceptionnelle et universelle. Ce n'est donc pas l'Unesco qui choisi, mais les pays qui proposent et le Comité intergouvernemental qui décide collégialement. Pour soumettre des propositions d'inscription de biens situés sur leur territoire, les pays sont invités à constituer un inventaire préalable et indicatif du patrimoine qui pourrait être inscrit. Une fois les dossiers d'inscription montés, élaborés et déposés auprès du Centre du patrimoine mondial, ils sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union mondiale pour la nature

(UICN). Suite à cette évaluation, c'est au comité intergouvernemental du patrimoine mondial de prendre la décision finale concernant l'inscription, 18 mois après le dépôt.

Mais l'inscription sur la liste n'est qu'une première étape et non une fin en soi. La mise en valeur et la conservation des sites est un processus continu. Les efforts de protection et de conservation nécessitent l'implication de tous ainsi que la mobilisation de savoir-faire spécifiques.

Evolutions des perceptions et des enjeux autour des questions de patrimoine

La politique de préservation et de sauvegarde a connu – depuis 1972 – un certain nombre d'évolutions, qui sont liées à des changements dans la perception de la valeur patrimoniale ainsi qu'aux constats réalisés après 30 ans d'existence de la convention.

Une volonté affichée d'équilibre et de représentativité du patrimoine mondial

En 1994, le comité du patrimoine mondial lançait la stratégie pour une liste du patrimoine mondiale équilibrée, représentative et crédible. Vingt deux ans après la signature de la convention, cette stratégie souligne certains renouvellements de la réflexion sur les questions de patrimoine, notamment :

- ▷ La volonté de rééquilibrer la représentativité de la Liste des sites inscrits, après le constat d'un fort déséquilibre en termes de types de biens et de zones géographiques : d'une part les sites sont principalement situés en Europe, d'autre part les sites culturels sont plus nombreux que les sites naturels. Enfin les sites urbains dominent. Cette stratégie encourage donc les propositions de biens situés dans des zones non représentées et appartenant à des catégories également sous représentées tel que le patrimoine vernaculaire ou agricole, le patrimoine moderne, le patrimoine naturel sous marin, les paysages culturels, etc.
- ▷ La convention du patrimoine mondial a pour objet la conservation du patrimoine matériel. Or d'autres types de patrimoine méritent aussi une reconnaissance internationale. De nouveaux outils sont en cours d'élaboration afin de permettre de favoriser cette nouvelle vision. Il s'agit de reconnaître des objets qui témoignent de l'expression créatrice, de la coexistence culturelle, des cultures traditionnelles, de l'architecture vernaculaire. On parle alors de patrimoine immatériel ou vivant.

Une vision plus globale du patrimoine incluant une réflexion sur la gouvernance et le développement socio-économique

Le patrimoine est de plus en plus perçu comme quelque chose de vivant et non figé dans le temps, qui s'inscrit dans des pratiques, des modes de vie et connaît des évolutions. La réflexion sur la protection du patrimoine introduit une analyse sur des enjeux notamment institutionnels et politiques : les modes de gouvernance, la législation en cours, l'identification des compétences et des besoins de formations...

Dans ce contexte, une réflexion importante est menée sur les modes de gestion des sites et l'importance d'impliquer les populations locales, les pouvoirs locaux et les autorités nationales dans une démarche concertée. La question des modes de gestion et de gouvernance du patrimoine pose également celle de la prise en compte et l'appropriation de ce patrimoine par les populations locales ainsi que leur participation dans les projets de préservation (démarche participative, mise en avant et prise en compte de leurs spécificités...).

De plus, la réflexion sur la protection du patrimoine nécessite d'introduire une analyse sur la législation en vigueur et les besoins de travailler dans une approche de politique publique sur la question patrimoniale.

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine s'inscrit également dans une réflexion socio-économique et dans une démarche de lutte contre la pauvreté, les actions de préservation du patrimoine cherchant à s'inscrire en cohérence avec les objectifs du millénaire. Une réflexion doit être menée sur ses liens avec les activités économiques du territoire : comment le patrimoine peut-il être un levier de développement économique ? Avec quelles exigences ? Par exemple, un site peut devenir un lieu touristique générateur de revenu pour les populations locales. Il faut néanmoins envisager en amont les aspects pervers que cela peut engendrer (gentryfication, spéculation immobilière, abandon d'activités économiques diversifiées pour le tourisme, dépendance par rapport aux devises, pollution...).

Enfin, la protection du patrimoine apparaît comme une porte d'entrée pour intervenir sur le champ politique. Par exemple, au nom de la protection du patrimoine, l'Unesco intervient dans des négociations et des médiations avec des pays en conflit ou des régimes dictatoriaux afin de préserver les sites classés. Notons néanmoins que cette intervention est limitée sur le champ politique du fait de l'absence de pouvoir effectif de l'Unesco, qui intervient uniquement dans des démarches de médiation et de négociation sans pouvoir décisionnel ni coercitif.

Ainsi, le patrimoine apparaît comme une notion de plus en plus large et complexe avec des implications diverses au niveau politique, social et économique. La protection et la valorisation du patrimoine nécessite alors de nouvelles approches fines et spécifiques pour chacun des cas de figure, accompagnées d'objectifs précis.

Quels rôles pour les acteurs du territoire dans la préservation et la valorisation du patrimoine ?

Une mobilisation croissante des collectivités et de la coopération décentralisée

Dans un contexte généralisé de décentralisation, la protection et la valorisation du patrimoine devient principalement la responsabilité directe des pouvoirs locaux. L'implication de collectivités dans les démarches de protection du patrimoine est, de ce fait, nécessaire, alors même que les enjeux patrimoniaux ont, jusqu'à présent, davantage été portés au niveau international par les Etats, l'Unesco étant une institution intergouvernementale et la Convention étant signée par les Etats.

Ainsi, l'Unesco cherche à encourager le développement de coopérations de site à site, de ville à ville. Par exemple, l'Unesco a travaillé avec le Programme de Développement Municipal (PDM) sur la rédaction d'un manuel de sensibilisation au patrimoine destiné principalement aux maires de communes africaines, qui sera présenté lors du sommet Africités IV à Nairobi.

En France, il existe un savoir-faire ancien dans le domaine de la protection du patrimoine, qui est longtemps resté une compétence de l'Etat, mais qui dans le domaine de la conservation urbaine, impliquait une étroite collaboration avec les villes. Du fait de la décentralisation, les collectivités sont de plus en plus responsables du patrimoine et, dans ce cadre, développent des compétences.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales françaises jouent un rôle central dans le positionnement de collectivités dans des projets de coopération sur la préservation du patrimoine. Elles ont en effet acquis des savoir-faire importants en matière de préservation du patrimoine sur leur territoire (notamment du fait du dispositif des secteurs sauvegardés ou de formations et compétences pointues comme, par exemple, celles des Architectes des Bâtiments de France). De ce fait, elles peuvent apporter un appui-conseil et réaliser d'importants transferts de compétences aux villes des PED.

La mise en place de coopérations entre sites classés patrimoine mondiale et entre villes historiques apparaît ainsi comme un moyen pertinent pour renforcer les capacités des pays en voie de développement à préserver leur patrimoine. En effet, les PED connaissent des difficultés à s'impliquer dans la sauvegarde de leur patrimoine, principalement du fait de l'insuffisance de compétences locales pointues, dues à l'absence de formations spécialisées, à la fuite des élites formées, ainsi qu'au manque de moyens financiers à investir dans ce domaine dont les effets économiques ne sont pas perceptibles rapidement (même s'ils peuvent être importants à moyen ou long terme).

Des programmes de coopération entre collectivités permettent également de faciliter l'accès aux financements internationaux.

Enfin, les programmes de coopération sur les questions de patrimoine sont des lieux d'échanges mutuels sur les pratiques qui permettent à tous de renouveler ses réflexions grâce à la confrontation de démarches.

Une mobilisation de la société civile à encourager afin de mobiliser des compétences diverses

Au-delà de l'articulation entre l'Etat et les collectivités, il convient de penser l'implication de la société civile dans les démarches de préservation du patrimoine.

D'une part, la valorisation du patrimoine ne peut se faire de manière figée et coupée de la vie mais doit être envisagée comme une politique concertée nécessitant la participation des populations qui « vivent » et « font vivre ce patrimoine ».

D'autre part, la préservation du patrimoine – dans une perception globale du patrimoine intégré à son milieu - nécessite un grand nombre de compétences, d'expertise et savoir-faire, aussi bien techniques que sociaux ou économiques, qui peuvent être mobilisés sur le territoire d'intervention. Ainsi, l'enjeu de la préservation du patrimoine implique d'intervenir au niveau national, mais également, dans une démarche complémentaire au niveau des collectivités et de la société civile afin de mobiliser toutes les compétences disponibles.

2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de valorisation du patrimoine

Concevoir et identifier un projet

La valorisation du patrimoine bâti : des partenariats indispensables pour des projets techniques et coûteux

Mettre en œuvre un projet de réhabilitation du patrimoine bâti demande des compétences pointues et diversifiées dont les associations bénévoles ou de petites tailles ne disposent que rarement dans leur ensemble. Il s'agit également de projets coûteux en termes d'investissements financiers et aux montages complexes. L'appel à des matériaux traditionnels et/ou à des savoir-faire anciens (parfois aujourd'hui inusités) peut renforcer la complexité du projet.

Ces facteurs limitent sérieusement l'intervention des associations de solidarité sur le champ du patrimoine. Cependant, la mobilisation de la société civile et de toutes ses compétences sont nécessaires pour réaliser des actions significatives dans ce domaine.

Un projet de valorisation du patrimoine culturel doit donc être envisagé en partenariat avec les pouvoirs publics (généralement les collectivités locales et dans certains cas l'Etat) qui ont des compétences en matière patrimoniale : savoir faire techniques et compétences légales liées à la protection des monuments, des quartiers (en France il s'agit des secteurs sauvegardés) ou d'espaces naturels (sur le modèle des parcs naturel régionaux ou nationaux).

Une implication dans le domaine du patrimoine doit donc se penser en articulation avec les autorités locales et nationales des pays d'intervention. Il convient alors, en amont, de s'interroger sur les positions des pouvoirs locaux sur le projet que l'on souhaite mener et sur la volonté politique et institutionnelle en matière de préservation du patrimoine.

Le patrimoine immatériel ou vivant : des projets événementiels et de diffusion

La mise en œuvre de projets dans le domaine du patrimoine immatériel ou vivant pose des questions différentes. Ce domaine couvre par exemple les traditions et expressions orales, la langue, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituelles et festives, les pratiques concernant la nature, l'artisanat traditionnel. Préserver le patrimoine immatériel, consiste à faire vivre et valoriser des savoir-faire et des pratiques. Ces actions ne demandent pas nécessairement des investissements majeurs. Les collectivités et les associations ont un rôle important à jouer dans la transmission de ce patrimoine vivant.

L'activité la plus souvent mise en œuvre consiste en l'organisation d'événements collectifs qui permettent de partager les connaissances et savoir-faire du patrimoine immatériel d'une communauté.

Une expertise diversifiée

Les projets de valorisation du patrimoine nécessitent des expertises variées, parfois très pointues. Dans le domaine du patrimoine bâti, Ils mobilisent par exemple plusieurs corps de métiers du bâtiment (architectes, ingénieurs, géomètres...) et parfois certaines compétences spécifiques (restaurateur de vitrail, tailleur de pierre, souffleur de verre...).

Ces projets nécessitent également des compétences en communication et mobilisation permettant d'impliquer les populations locales dans la démarche afin d'inscrire les projets dans une réalité vivante et dynamique.

Mettre en œuvre un projet

Deux types d'implications principales : un appui technique ou un travail d'éducation au patrimoine

Les acteurs de la société civile et les collectivités peuvent s'impliquer principalement à deux niveaux.

- ▷ Un champ d'action consiste en la fourniture d'un appui technique aux partenaires pour la valorisation de leur patrimoine. Il s'agit de mettre à disposition des compétences au service d'un projet, par exemple :
 - la mise à disposition de techniciens municipaux pour réaliser des formations dans une collectivité partenaire sur les métiers du patrimoine ;
 - le transfert de compétences sur les modalités de gestion des parcs ou des secteurs sauvegardés dans des pays et auprès de collectivités partenaires ;
 - l'implication d'étudiants d'écoles d'architectures pour des études et relevés patrimoniaux permettant d'identifier et de mettre en place une politique de sauvegarde.
- ▷ L'autre grand champ d'action est l'implication d'associations et collectivités dans des actions de sensibilisation autour des enjeux de patrimoine. Ces actions peuvent prendre des formes diverses, par exemple :
 - Mener des campagnes d'éducation au patrimoine dans les écoles et les structures éducatives. Ces actions sont fortement soutenues par le Centre du patrimoine mondial⁵ ; elles visent à encourager les décideurs de demain à participer à la conservation du patrimoine, notamment à travers l'organisation de forum de jeunes, d'ateliers de sensibilisation et d'éveil et de multiples activités conduites par des enseignants⁶.
 - Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux du patrimoine proche ou plus loin d'eux. Ces actions peuvent viser à mobiliser une population locale aux enjeux de « leur » patrimoine afin de l'informer sur les risques et les opportunités qu'implique la présence d'un tel bien dans leur environnement. Elles peuvent également promouvoir des biens éloignés (là bas) pour les faire connaître aux populations locales (ici) pour contribuer ainsi à la valorisation de la diversité culturelle. Ainsi, un certain nombre de périodiques et de films sont réalisés par le Centre du patrimoine mondial sur des sites patrimoniaux et leurs enjeux dans le but de diffuser et de faire découvrir ces biens par le plus grand nombre.
 - Des actions de lobbying et d'alerte peuvent également être menées concernant un patrimoine menacé (par les catastrophes naturelles, la pollution, les conflits, l'urbanisation sauvage...). Que ce soit là également un bien de proximité ou non, un travail de mobilisation peut être pris en charge au niveau local par des associations ou des collectivités.

⁵ Le Centre du patrimoine mondial est le coordinateur, au sein de l'Unesco, pour tout ce qui concerne le patrimoine mondial. Il est également le relais auprès du grand public sur les activités et des actualités relative au patrimoine mondial.

⁶ Un kit pédagogique a d'ailleurs été publié par l'Unesco principalement à destination des enseignants pour intégrer les questions de conservation et de patrimoine dans l'enseignement : *Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes*

La sensibilisation sur le patrimoine en péril s'inscrit souvent dans des combats plus vastes de lutte contre la pauvreté et les régimes politiques dictatoriaux : rappelons à titre d'exemples la mobilisation de certains pour lutter contre les opérations militaires et le dynamitage de la vallée de Bamiyan en Afghanistan ou encore les manifestations contre le bombardement et le pillage du musée de Bagdad.

Assurer la pérennisation des actions entreprises

De l'importance de développer la vie et l'appropriation en parallèle d'un projet de réhabilitation

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation du patrimoine, le projet ne peut se limiter aux travaux et investissements dans des infrastructures. Tout un travail de mobilisation doit être réalisé en parallèle de cette réhabilitation pour donner (ou redonner) vie au lieu. Il s'agit notamment de :

- Communiquer sur le bien réhabilité pour diversifier l'image nationale et internationale du lieu, surtout s'il y a un objectif de développement touristique.
- Organiser une programmation autour de ce bien. Celui-ci doit apparaître comme un lieu vivant et dynamique pour être attractif. L'organisation d'événements culturels dans un cadre patrimonial (concerts ou expositions) permet de valoriser le bien et le travail accompli.
- Informer et communiquer auprès des populations locales afin de favoriser l'appropriation par les acteurs locaux et les habitants.
- Impliquer les populations locales dans la vie de ce patrimoine et les étapes de sa réhabilitation. Cela peut se faire par des visites guidées, des journées de sensibilisation ou des visites de chantiers des lieux en réhabilitation, mais aussi par l'offre de travail liée à la réhabilitation, l'implication professionnelle des habitants.

De l'importance de protéger et valoriser le patrimoine dans une logique durable

Un projet de valorisation du patrimoine ne peut être une action ponctuelle. En effet au-delà de l'objectif spécifique du classement ou de la réhabilitation d'un site, tout un système de veille paysagère et patrimoniale à l'échelle du site doit être mis en place. De plus, dans une volonté de durabilité, la mise en place de modes de gestion du territoire concerné par le patrimoine identifié, ainsi que le travail de concertation et d'implication des acteurs locaux prend, au-delà de travaux de réhabilitation proprement dit, du temps et s'inscrit dans la durée.

IV. LES COOPERATIONS ARTISTIQUES

1. La coopération artistique : contexte et enjeux

D'après un entretien avec Daniel Schlosser, David Tursz, Carine Guibert, Association Culturesfrance.

La coopération artistique : éléments de contexte

Le rayonnement culturel et artistique d'un Etat, un outil d'influence

Le rayonnement international d'un Etat ne dépend pas seulement de sa superficie géographique ou de sa puissance économique et commerciale, par exemple. Il est inséparable de son image globale et de son identité, éléments qui s'inscrivent dans le contexte culturel. Ces considérations élémentaires soulignent d'entrée l'importance de l'action culturelle extérieure d'un pays, et notamment, l'action artistique.

La coopération artistique, plus précisément, est une notion relativement récente et relève de pratiques également récentes. Pour la France, cette coopération s'est longtemps cantonnée aux « pays du champs » dans une logique de coopération qui visait à soutenir la création artistique et la diffusion de l'art africain dans le monde. Le reste de l'action artistique au niveau international avait pour but de diffuser l'art et la culture française, sans mise en œuvre d'une réelle stratégie de collaboration. Depuis une vingtaine d'années, l'idée d'une coopération culturelle et d'un partenariat véritable a émergé entre artistes ou acteurs de la création artistique, aboutissant à de multiples formes de réalisations et de partages.

L'action artistique de la France dans le monde implique une multitude d'acteurs, associations, agences privées, producteurs de spectacles, galeries, impresarii et artistes bien sûr. Une structure joue un rôle de pivot central dans ce dispositif, il s'agit de l'Afaa aujourd'hui devenue « Culturesfrance ».

Un opérateur délégué au cœur de la coopération artistique française : de l'Afaa à Culturesfrance

Créée en 1922, l'Association française d'action artistique, Afaa, est l'opérateur délégué du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la culture pour les échanges culturels internationaux et l'aide au développement dans les domaines de l'art de la scène et des arts visuels. Cette association travaille avec les ambassades, les établissements culturels à l'étranger et en partenariat avec une vingtaine de collectivités territoriales françaises et directions régionales d'action culturelle (Drac).

Son action répond aux principes suivants :

- croire à la vertu associative souple et autonome d'un « opérateur » ;
- penser la création artistique comme un vecteur d'influence, d'image d'un pays, comme socle « d'échanges » ;
- croire que la culture peut aider à découvrir le monde, à mieux le comprendre, à rapprocher les hommes par-delà les frontières.

L'Afaa mène notamment les activités suivantes :

- conduite d'action de diffusion, de projets de coopération, de formations et de résidences d'artiste ainsi que de programmes thématiques (échanges culturels internationaux, soutien aux industries culturelles, présence de la scène artistique française à l'étranger, accompagnement des artistes dans leur processus de création...);
- soutien à la création, à la promotion et à la diffusion sur la scène des expressions artistiques africaines dans le cadre de la politique d'appui au développement culturel menée par le département « Afrique en création » ;
- mise en œuvre de l'accueil en France de cultures étrangères dans le cadre de saisons culturelles étrangères en France. Ces rendez vous sont parfois l'occasion d'organiser un rendez-vous similaire dans le pays invité ;
- développement de la recherche de mécénat envers les entreprises, les groupes et fondations françaises ou internationales ;
- accueil en France de professionnels étrangers lors de grands rendez vous culturels.

L'Afaa est depuis peu devenue « Culturesfrance ». Dans un contexte d'internationalisation et d'élargissement des échanges, le changement s'inscrit dans un renouvellement des enjeux de la coopération artistique afin de la rendre plus cohérente, efficace et lisible.

Les enjeux actuels : pour une véritable coproduction artistique et pour le développement d'une ingénierie culturelle

Pour une véritable coproduction artistique et une réciprocité des échanges

Trois axes majeurs dans la coopération artistique émergent dans le contexte actuel :

- la promotion des artistes français à l'étranger ;
- le développement artistique, culturel et de modes de création à l'étranger ;
- l'accueil des cultures étrangères en France.

Ces axes sont soutenus par la conviction que les échanges artistiques sont porteurs par excellence de dialogue sur la différence et sur l'identité et sont des facteurs clés du rapprochement entre les peuples et les idées. L'objectif est de contribuer à faire se rencontrer le « désir d'ailleurs » et la création. Cette réflexion pose une interrogation fondamentale : alors même que la mondialisation tend à rendre les frontières plus poreuses, quel sens revêt encore ce terme de l' « étranger » aujourd'hui ? Comment ne pas s'interroger sur l'ambivalence d'un processus qui, tout en offrant de grandes opportunités en termes d'échange de projets culturels et d'artistes, peut conduire à une remise en cause des identités ?

Il s'agit donc de faire vivre, modestement, à travers la rencontre et l'échange artistique, la diversité des cultures qui constitue à la fois un héritage précieux et un atout face aux risques de la mondialisation.

Un des enjeux est, aujourd'hui, d'encourager une véritable coproduction artistique à l'international mettant en avant la diversité des cultures et des créations. Cette notion de coproduction implique une nouvelle façon de diffuser la culture française à l'étranger. En effet, l'offre culturelle est aujourd'hui multiple et se place dans un dialogue sur le long terme avec le reste du monde. Dans ce contexte, il s'agit de renforcer l'exportation de la création artistique mais aussi d'accueillir cette créativité, avec une forte dimension de réciprocité. Cette dimension d'échange et de réciprocité s'illustre notamment par l'organisation des années culturelles croisées.

De multiples programmes de coopération culturelle déclinent ces principes de coopération à travers le monde. Pour n'en citer qu'un, citons « Circasia », un programme inédit de spectacles, conservatoires itinérants, échanges artistiques et techniques, expositions et ateliers, entre deux grandes familles circassiennes, celle de l'Asie et celle de l'Europe de l'Ouest. Au cœur des actions de coopération artistique, on retrouve cette vocation de favoriser la rencontre entre partenaires, d'être des « passeurs » et des marieurs puisque l'échange dans la durée ne peut se faire que par la volonté personnelle des partenaires.

Le développement d'une ingénierie culturelle

Aujourd'hui, un créateur digne de ce nom se doit d'exister à l'international, et dès lors avoir la possibilité de se frotter – le plus tôt étant le mieux – aux réalités, aux pièges, voire aux fantasmes qui régissent la production, le partenariat, le marché.

Cette ouverture et ces échanges artistiques mondiaux nécessitent l'apprentissage d'une véritable ingénierie culturelle qui couvre les domaines de la conception, l'appui et la mise en œuvre d'événements artistiques dans des pays partenaires. Il ne s'agit plus nécessairement de diffuser la création française à l'international, mais d'appuyer des organismes locaux (ministères de la culture, associations...) pour la conception et la mise en œuvre de ces événements. La production artistique vient alors des pays partenaires, et la France, via des opérateurs et experts spécialisés, apportent un savoir faire et une forme d'appui-conseil pour la réalisation d'événements. Il s'agit par exemple de soutenir le montage et la réalisation de la plus grande exposition photographique patrimoniale dans le Golfe, « Mémoires d'Arabie » qui sera organisée prochainement, dans les pays du Golfe et valorisera la culture et le patrimoine arabe.

Quel rôle pour les collectivités dans ce paysage de la coopération artistique ?

Des réalités à géométrie variable

La coopération artistique des collectivités ne connaît pas de règles fixes. Elle dépend de nombreux paramètres et s'inscrit dans les logiques de coopération et de politique culturelle de la collectivité, étant en général à la jonction de l'action culturelle et de l'action internationale.

De part sa souplesse, elle laisse une grande part à des projets innovants. Chaque collectivité a sa propre définition de la coopération culturelle et artistique et des actions qu'elle souhaite mener dans ce cadre. Elle est souvent conditionnée par des opportunités de coopération et par des rencontres génératrices de projets. Chaque collectivité et chaque Drac présentent des besoins et des préoccupations spécifiques nécessitant une politique d'appui et de collaboration sur mesure.

Une complémentarité du partenariat Afaa / Collectivité

L'Afaa a accompagné ce mouvement de la décentralisation de la culture en développant, depuis 1995, un premier programme de conventionnement avec les collectivités territoriales en France dont l'objectif est de soutenir et de développer les échanges artistiques internationaux. La mise en commun des moyens de l'Afaa, des collectivités et des Drac permet de faire découvrir à l'étranger des artistes, à travers des projets d'ateliers, de formation, de coréalisation ou de coproduction, afin de construire des liens durables entre équipes artistiques françaises et étrangères. Le développement d'actions de formation, de coréalisation et de partenariat dans la durée est tout particulièrement encouragé dans le cadre de conventions tripartites établies depuis 2001 entre l'Afaa, certaines régions et les Drac.

2. Fiche technique : mise en œuvre d'un projet de coopération artistique

Concevoir et identifier un projet de coopération artistique

Interroger les spécificités du contexte et les attentes du public cible

La prise en compte du contexte d'intervention d'un projet de coopération artistique est cruciale lors de son identification et son montage. En effet, proposer un spectacle à Paris ou à New York ne pose pas les mêmes questions que monter un spectacle dans un village du centre du Mali. Il faut prendre en compte les spécificités culturelles du contexte pour élaborer un projet artistique adapté : quelle est le langage usuel et la capacité de compréhension du public dans une autre langue ? Quels sont les sujets tabous et les pratiques spécifiques au milieu (par exemple concernant le statut de la femme, le rapport à la nudité...) ? Quels sont les risques d'incompréhension ou de malentendu ?

Un projet de coopération artistique doit également se poser la question du public cible. En effet pas d'œuvre sans public ! Une définition pertinente du public cible est indispensable, la salle vide n'apportant aucune légitimité ni visibilité à la création. La salle pleine en revanche affirme une force, mais doit être mise en regard de la qualité artistique. Le public se mérite, se gagne, se fidélise. Il se forme aussi.

Nombre de projets culturels mettent en lumière une méconnaissance générale des publics de la culture. Réfléchir à la nature du public que l'on souhaite voir concerné par le projet permet non seulement de faciliter la médiation entre œuvre et public mais également d'éviter les difficultés pouvant résulter, en termes d'impact, d'une inadéquation entre public escompté et public réel. Grand public ou public spécialisé ? Du milieu rural, urbain ou périurbain ? Quelle tranche d'âge ? Quelle est sa disponibilité ? Son degré d'implication (dans sa préparation et son déroulement) ?

De plus, il faut réfléchir au lieu de la réalisation de l'événement en croisant l'objectif artistique et les contraintes extérieures. Le choix d'un lieu est, évidemment, particulièrement significatif lorsqu'il sort de l'institution classique (organiser un concert dans une usine, une chorégraphie en plein air, une création audiovisuelle en prison...) mais il pose d'autant plus de contraintes (acoustiques, normes de sécurité, confort...) qu'il n'est pas spécifiquement conçu pour accueillir des événements culturels.

Des qualités d'organisation pour la préparation du projet

Organiser un événement artistique, monter un projet d'atelier ou d'échange artistique ou encore un festival demande de fortes compétences en montage de projet, ainsi que des capacités d'organisation.

Cela nécessite, outre des connaissances artistiques à même de sélectionner et de promouvoir des œuvres et spectacles de qualité, des qualités logistiques spécifiques propres à la nature des événements organisés (spectacles, festivals, ateliers...). Il faut par exemple savoir choisir des dates en fonction de la concurrence, avoir conscience de la difficulté de mobiliser autour d'une œuvre, prendre en compte la notoriété des interprètes...

Monter un projet artistique demande également des capacités spécifiques pour communiquer de manière adaptée sur l'événement. Communiquer c'est d'abord connaître un environnement culturel, des habitudes, des réactions. L'opération est-elle nouvelle ? Dans quelle contexte

(géographique, historique mais surtout social et culturel) se situe-t-elle ? S'inscrit-elle dans un réseau ou en continuité d'une politique plus ancienne ? En rupture avec tel contexte ou situation ponctuelle ? Est-elle amenée à se répéter ? Il faut créer un événement, faire circuler l'information auprès du public cible, une bonne communication contribuant fortement au succès public. Un dossier de presse précis et riche est un outil de base dans ce travail de communication de même que des dépliants, affiches, programmes, catalogues, banderoles...

Des partenariats nécessaires pour des projets de qualité

L'organisation d'un événement artistique nécessite une exigence de qualité et ne peut se permettre la médiocrité, au risque de détourner les publics potentiels des scènes et de la culture. Le choix d'un intervenant de haut niveau, véritable professionnel en adéquation avec les objectifs du projet et conscient de ses responsabilités face au public concerné reste l'atout premier pour la réalisation d'un projet artistique de qualité.

Un projet international ne se monte jamais seul. Il implique des partenaires institutionnels publics (Etat, collectivités locales, organisations internationales) ou privés et met donc en œuvre des financements croisés. Ainsi des projets de coopération artistique doivent intégrer dès le départ des aspects de création mais aussi des problèmes de diffusion à une échelle géographique suffisante. Les coûts à prendre en compte sont généralement plus élevés que pour des projets nationaux. La complexité des cofinancements, notamment dans le domaine des projets européens a suscité la création de structures d'information qui peuvent appuyer les démarches des opérateurs dans le montage de leur projet. Que ce soit des partenaires privés ou publics, il est préférable de construire des collaborations les plus en amont possible, et d'intégrer les partenaires financiers à la démarche. De plus il convient de se renseigner sur les procédures, calendriers, contraintes et commissions d'attribution de chacun d'entre eux...

Les subventions nécessitent parfois d'avoir un certain fonds de roulement car, si elles peuvent être substantielles, elles ne sont souvent versées que sur facture, c'est-à-dire à posteriori, ce qui défavorise les petites structures. L'idée de solliciter les régions sur le principe des avances semble une option intéressante dans certains cas.

Il faut enfin veiller à maîtriser les probables surcoûts (installation dans un lieu non équipé), plus grande lourdeur logistique (accès, permanence, liaisons extérieures...) et convaincre le public que, même dans un lieu insolite, il vivra une expérience artistique de qualité !

Mettre en œuvre un projet de coopération artistique

Quelles sont les actions envisageables dans le cadre d'un projet de coopération artistique ?

Au cœur d'un projet de coopération artistique, il y a généralement la présence d'une œuvre présentée et / ou créée pour l'occasion. Elle peut être littéraire, musicale, picturale, architecturale, scientifique ou autre, plus ou moins novatrice ou expérimentale.

Deux familles de projets de coopération artistique sont généralement réalisées :

- la diffusion d'œuvres artistiques existantes ;
- la création d'œuvres artistiques.

Quels sont les écueils à éviter dans la mise en œuvre, les risques et les difficultés les plus fréquemment rencontrés dans la mise en œuvre ?

L'organisation d'événements artistiques, surtout quand ils mobilisent un public connaît des réglementations strictes et des normes pour assurer la sécurité et le bon déroulement des opé-

rations (nombre de places, issues de secours...). Ces questions de réglementation doivent être connues par l'opérateur lorsqu'il se lance dans un projet de cette nature.

La coopération artistique soulève également des questions de droit du travail. Ainsi, la circulation des artistes sur le territoire français doit en effet s'effectuer dans le respect de la réglementation, afin d'éviter des situations de non droit : rémunérations inférieures aux minima sociaux, conditions d'accueil insatisfaisantes...

Evaluer les actions mises en œuvre

Il peut être pertinent de solliciter les réponses et réactions de participants pour fonder une évaluation des actions. Cette évaluation, souvent négligée dans ce type de projet, doit permettre de mesurer la conformité au projet initial ainsi que la pertinence de ses objectifs et son impact. Des outils comme des questionnaires, observations et baromètres des interventions compléteront des données immédiates brutes comme la fréquentation et réactions du public.

Assurer la pérennisation des actions entreprises

Comment assurer la durabilité et la pérennité des actions en matière de projet artistique ?

Un projet de coopération artistique n'a pas nécessairement une vocation pérenne. Il peut s'agir d'un projet ponctuel ayant pour objectif de susciter l'émotion et la réflexion chez les spectateurs. La durabilité se mesurera alors à la mémoire de l'événement pour chacun.

Dans d'autres cas, comme des échanges d'artistes ou l'organisation de résidences d'artistes, la pérennité peut être assurée par des projets inscrits dans la durée qui se renouvellent et évoluent d'année en année et qui perdurent au-delà d'une expérience ponctuelle, afin de tisser des liens durables et profonds entre artistes d'horizons divers.

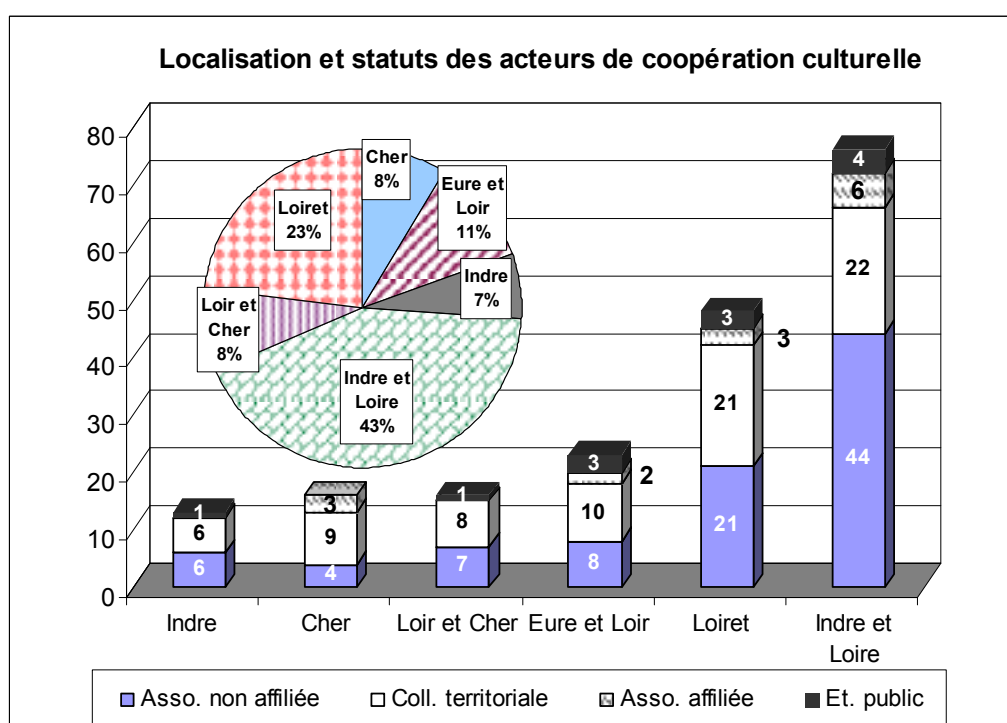
**Revue des actions et acteurs dans
le domaine de la coopération
culturelle en région Centre**

La revue des acteurs dans le domaine de la coopération culturelle en région Centre a été menée essentiellement à partir de la base des acteurs de coopération internationale gérée et animée par l'association **Centraider**, recensant 590 acteurs sur la région Centre. Cette base a été complétée des informations contenues dans le panorama de l'action extérieure des collectivités territoriales (base de données) de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) au ministère des Affaires Etrangères et dans la liste des actions appuyées par la Région Centre en 2005 et 2006.

Parmi l'ensemble des acteurs référencés dans ces différentes sources, 194 organisations ont été identifiées comme s'investissant dans des actions d'échanges culturels. La terminologie « échanges culturels » recouvre dans cette sélection un spectre large d'activités : découverte d'autres modes de vie, d'autres formes d'expressions, ou modes d'apprentissages... Cette terminologie assez floue recouvre donc une palette importante d'actions comme les actions de promotion de groupes musicaux étrangers, les échanges internationaux de jeunes dans le cadre scolaire, l'aide à l'insertion de communautés en France par la découverte des modes de vie, les jumelages permettant le développement de relations amicales, les échanges d'artistes...

Ces 194 acteurs mènent plus de 330 actions d'échanges culturels dans environ 75 pays différents.

Qui sont-ils et d'où viennent ils ?



Le département d'Indre et Loire accueille près de la moitié des acteurs retenus (43%) ; Parmi eux, un tiers sont localisés dans son active ville de Tours. Le Loiret, deuxième département actif abrite 23% des acteurs.

Les acteurs se répartissent de manière très équilibrée entre deux statuts :

- les acteurs publics (46% de collectivités territoriales et d'établissements publics) ;
- et privés (54% d'associations).

La forte présence du secteur public (en volume d'interventions) sur ce secteur comparativement à d'autres secteurs de la coopération est une particularité propre aux actions de coopération dans le domaine culturel, reflétant la traditionnelle appartenance de la culture, de l'art, de l'éducation au domaine public.

A noter dans le secteur public, une présence non marginale des établissements publics (6%), représentés principalement par les lycées et collèges, acteurs importants des actions sur le thème de la jeunesse et l'interculturel.

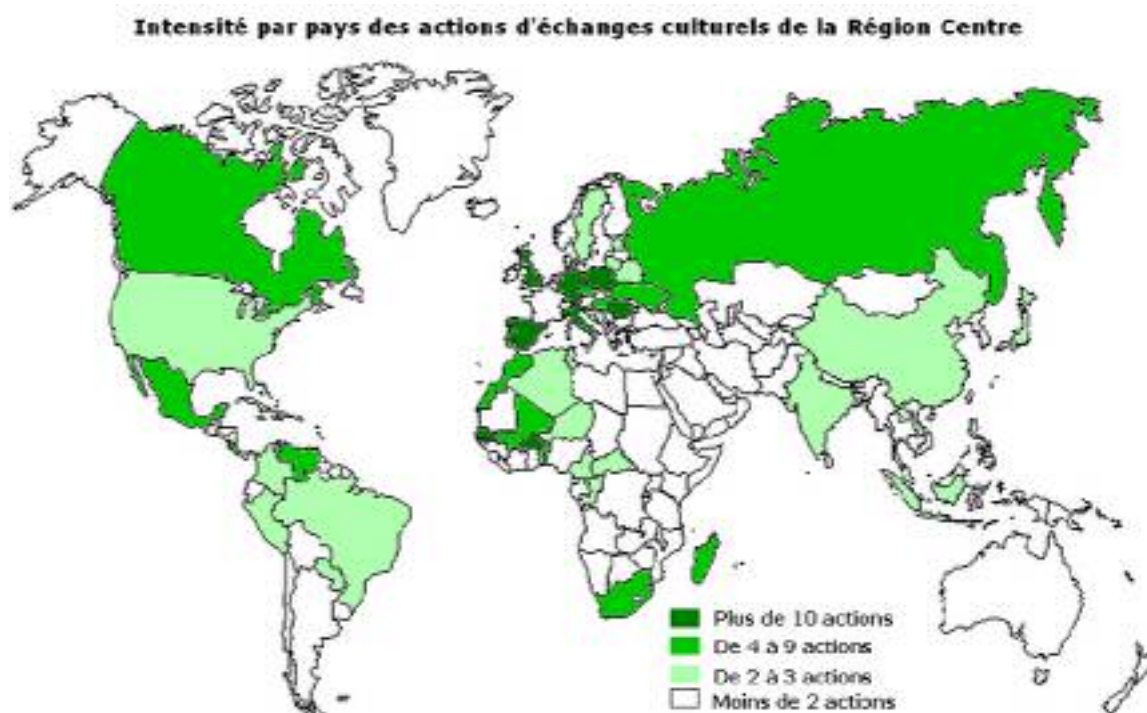
Cette répartition par statut d'organisation reste globalement constante parmi les six départements de la région.

Avec quelles régions et quels pays sont menées ces actions de coopération ?

Environ 330 actions de coopération ont été recensées initiées par les 194 acteurs identifiés. Ces actions sont à la fois en lien avec un pays uniquement ou suivent une logique de projet multi-pays, dans ce dernier cas, elles ont été comptées comme autant d'actions différentes.

La carte ci-après identifie les pays avec lesquels une action de coopération a été menée. Il ne s'agit pas du lieu de l'action qui peut, lui être en France comme, par exemple, l'accueil de musiciens ukrainiens lors d'un festival en région Centre ou encore la mise en place de correspondance entre jeunes scolarisés de la région et une école lituanienne.

Cette carte vise à montrer, par pays, l'intensité des relations dans le domaine culturel de la région Centre.



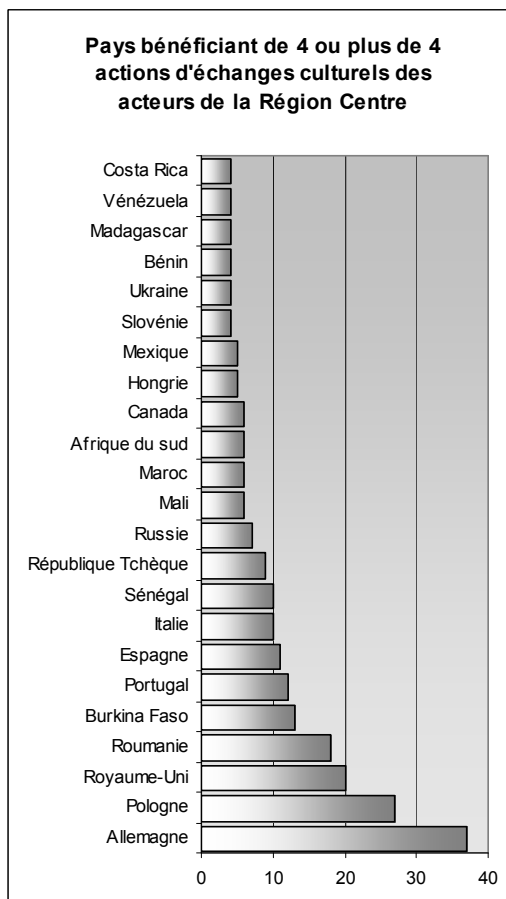
Quatre groupes de pays ont pu être identifiés en fonction des niveaux d'intensité de leurs relations avec la région Centre.

Le premier groupe de pays (plus de dix actions) génèrent près de la moitié des actions de la région Centre et ne représentent que neuf pays. Il s'agit des pays liés par tradition historique à la France et/ou à forte proximité géographique. Ce groupe reflète fortement les activités générées par les opérations de jumelages des communes de la région : Allemagne, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie, Burkina Faso, Portugal, Espagne, Italie et Sénégal. Parmi eux l'Allemagne et la Pologne regroupent 40% des actions.

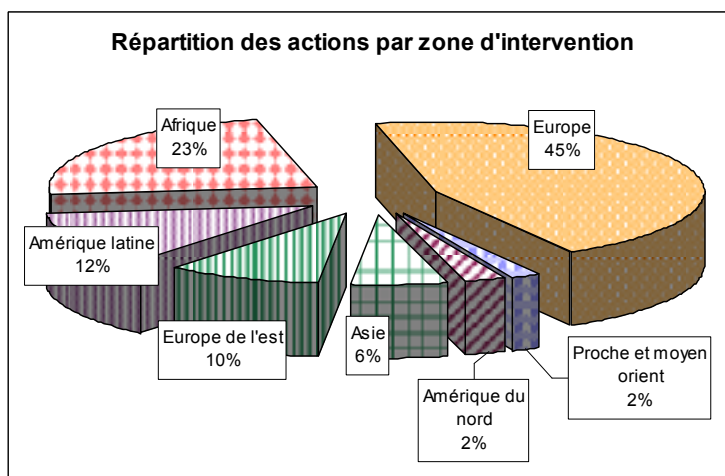
Le second groupe (quatre à neuf actions) recouvre treize pays et bénéficiant d'un quart des actions. Ce groupe reflète l'ouverture de la région Centre à des pays plus éloignés géographiquement, mais offrant encore une certaine homogénéité culturelle avec la France. En tête de ce groupe : la Russie et la République Tchèque.

Le troisième groupe (deux à trois actions) comprend vingt-neuf pays et bénéficient de moins d'un quart des actions. Il s'agit principalement des pays émergents d'Amérique latine et d'Asie.

Le quatrième groupe (une action ou pas d'action identifiée) est marqué par la forte prédominance de pays africains hors Afrique de l'Ouest et du proche et moyen orient. Ce groupe de pays ne bénéficie que de 7% des actions d'échanges culturels de la région Centre.



Cette image des relations de la région Centre rejoint de manière assez proche le comportement de la coopération décentralisée en France.



L'Europe (politique) est la zone la plus sollicitée pour l'organisation d'échanges culturels. Le continent africain accueille quant à lui près d'un quart des actions et il faut noter la présence non négligeable d'action (12%) sur les pays d'Amérique latine, qui dépasse largement le nombre des actions menées en Asie.

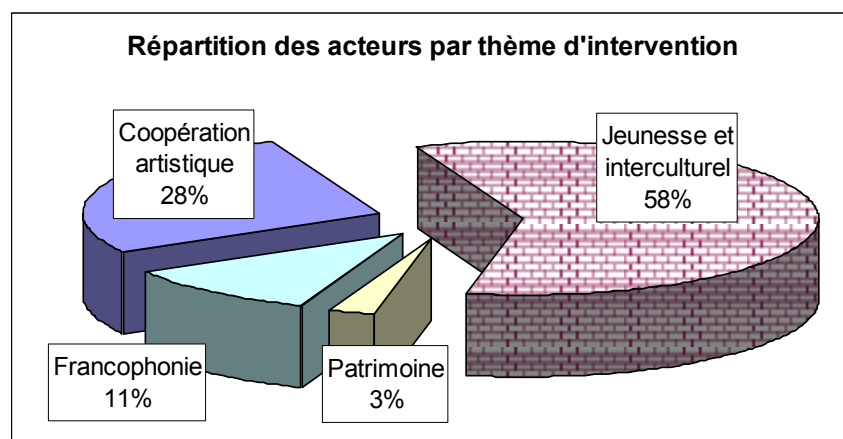
Quels sont les thèmes de prédilection des actions d'échanges culturels des acteurs de la région Centre.

Parmi les 194 acteurs référencés comme menant des actions d'échanges culturels, seuls 112 ont pu être rattachés à un des quatre thèmes de ces VIème Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale :

- francophonie dans les apprentissages et la littérature,
- échanges de jeunes et dimension interculturelle,
- protection et valorisation du patrimoine
- coopérations artistiques.

Les autres acteurs, s'ils promeuvent la diversité culturelle ou encore permettent une sensibilisation des habitants de la région aux cultures étrangères ou inversement des populations étrangère à la culture française et de la région Centre, n'exercent pas leurs actions spécifiquement sur les thèmes mentionnés précédemment. Il pourra s'agir d'organisations de voyages à destination des pays étrangers, d'exposition de photos d'autres pays, d'organisations d'événements festifs pour la découverte d'un art culinaire étranger...

Les quatre thèmes de cette année ne sont pas investis de manière homogène par les acteurs de la région Centre. Le thème phare des interventions porte sur les actions confrontant les jeunes à la diversité culturelle.

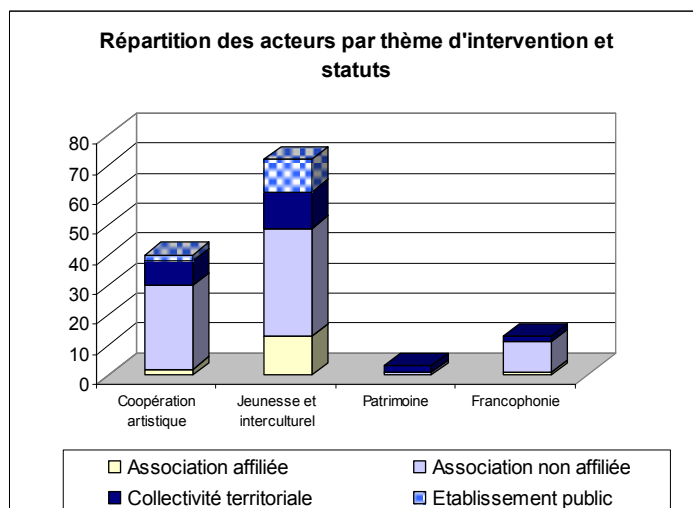


Favoriser les échanges culturels par les échanges scolaires, par l'organisation de correspondance, par des expositions, autant d'actions qui participent à l'ouverture des jeunes aux cultures qui les entourent. Ces échanges sont globalement assez réciproques.

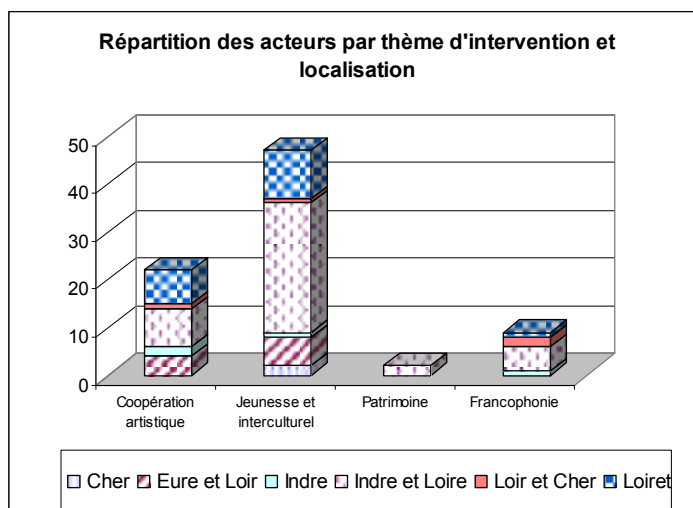
Il pourra s'agir autant d'actions d'accueils de jeunes étrangers dans notre pays que de la sensibilisation de jeunes de la région Centre aux autres cultures. C'est un domaine où la réciprocité est suffisamment présente pour être notée.

Cette réciprocité se retrouve dans les actions de coopération artistique qui suivent avec 28% des acteurs. Les échanges sont globalement équilibrés : accueil d'artistes étrangers ou promotion de l'art français ou régional à l'étranger.

Les thèmes de la francophonie ou du patrimoine sont moins investis, 11% et 3% respectivement. Si cela s'explique relativement facilement pour le thème de la valorisation et de la protection du patrimoine qui nécessite une infrastructure d'ingénieries financière et technique lourde ainsi que la capacité à s'investir dans la durée, la relative faiblesse d'implications des acteurs sur le thème de la francophonie reste plus difficile à expliquer.



Le thème de la valorisation et de la protection du patrimoine excepté, ce sont les acteurs privés qui s'investissent majoritairement sur les thèmes de la jeunesse, de la coopération artistique et de la francophonie.



La répartition des acteurs par statut et thème suit globalement la logique de répartition générale des acteurs par département. On constate donc une forte présence de l'Indre et Loire, à une exception près, les actions de coopérations artistiques. Ce thème d'intervention est occupé de manière plus marquée par les autres départements dont le Loiret et l'Eure et Loir.

Zoom sur des projets et actions dans le domaine culturel

EN REGION CENTRE

1. **Projet de recueil et d'édition de contes de la région du Gorgol en Mauritanie**

Fiche d'identité

Intervenant : Alliance française de Kaédi

Type d'acteur : association loi de 1901

Pays et zone d'intervention : région du Gorgol en Mauritanie

Partenaires dans le pays : Mohamédoune WANE, chef de département des langues nationales et de linguistique à l'université de Nouakchott, conteurs et griots de Kaédi

Thématiques d'intervention : littérature africaine

Objectif du projet : recueil et édition de contes

Date : année 2006

Autres partenaires : Scac, Région Centre

1.1 Le contexte du projet

La Région Centre a retenu la région du Gorgol, en Mauritanie, comme une zone prioritaire de coopération décentralisée. A ce titre, il a été décidé de développer un programme pluriannuel de coopération dont les axes prioritaires sont les suivants :

- appui au renforcement des capacités de gestion communale ;
- intervention dans le domaine de l'hydraulique villageoise ;
- soutien aux coopératives féminines ;
- intensification des échanges culturels entre les deux régions.

La région du Gorgol, du fait de la richesse de son patrimoine oral, est une région présentant une forte potentialité pour la réalisation de projets sur la diversité culturelle. La réalisation d'un projet visant à réaliser un recueil de contes des diverses ethnies, s'inscrit dans cette volonté de préserver ces cultures orales et de développer les échanges interculturels.

1.2 Les objectifs du projet

L'objectif général le recueil et l'édition de contes originaires de la région du Gorgol en Mauritanie.

Les objectifs spécifiques sont :

- la mise en valeur de la diversité culturelle de la région du fleuve et la participation à la sensibilisation du public aux autres cultures ;
- la participation à la préservation du patrimoine, représenté par la culture orale régionale.

1.3 Plan d'action

- ▷ Recueil et sélection de contes caractéristiques de chaque ethnie.
- ▷ Traduction et adaptation des contes sélectionnés.
- ▷ Illustrations.
- ▷ Activités culturelles liées à ce travail (expositions, conférences, veillées à l'Alliance franco-mauritanienne)
- ▷ Elaboration de la maquette.
- ▷ Impression.
- ▷ Diffusion.

1.4 Réalisations du projet

L'ouvrage présente 28 contes de la région du fleuve Sénégal.

Il est composé de 3 parties :

- une première partie réunissant un conte représentatif de chaque ethnie ;
- une seconde partie regroupant par thèmes des contes de chaque ethnie du fleuve ;
- une troisième partie présentant des contes communs à toutes les ethnies du fleuve.

Il est préfacé par Mohamédoune Wane, chef de département des Langues Nationales et de Linguistique à l'Université de Nouakchott. L'ouvrage devrait également être imprimé dans une édition mauritanienne, dans le cadre d'un projet impliquant un imprimeur local. La maquette de l'ouvrage sera réalisée par l'Alliance française.

L'ouvrage, publié dans un premier temps à 1 500 exemplaires, sera diffusé auprès des établissements scolaires et des bibliothèques du Gorgol, ainsi qu'en région Centre.

1.5 Lien avec la thématique

Il s'agit d'une coopération culturelle centrée sur le patrimoine oral d'une région de Mauritanie. L'objectif est double : préserver les contes traditionnellement transmis par oral en les réunissant dans un recueil et développer les échanges interculturels en diffusant cet ouvrage afin de faire connaître cette tradition de contes au-delà de la Mauritanie.

Ce projet s'inscrit dans une relation durable et approfondie de la Région Centre avec la région du Gorgol ce qui permet d'une part de réaliser un travail pertinent de choix et de sélection des contes fondés sur une véritable connaissance du milieu, et d'autre part, de travailler à une diffusion dans la durée et au développement d'activités diverses autour de ces contes (lectures, publication mauritanienne...).

2. Programme Agora santé du Foyer des jeunes travailleurs Elisabeth de Thuringe

Fiche d'identité

Intervenant : Foyer de jeunes travailleurs Elisabeth de Thuringe

Type d'acteur : association

Département : Eure et Loire

Pays et zone d'intervention : Sénégal, Afrique

Partenaires dans le pays : village de Foumihara

Thématiques d'intervention : santé, éducation à la santé, échanges de jeunes

Objectif du projet : faire émerger le principe de solidarité chez les résidents du foyer en les impliquant dans des activités de développement sanitaire et culturel au Sénégal

Date : Depuis 1999

Autres partenaires : ministère de la Coopération, VVV-SI, Fonds d'aide aux jeunes (Faj).

2.1 Le contexte du projet

Le programme Agora santé est au cœur du projet socioculturel du Foyer des jeunes travailleurs Elisabeth de Thuringe. Il s'inscrit dans le contexte d'un partenariat et d'un engagement durable entre le foyer et la communauté du village de Foumihara au Sénégal.

Le partenariat entre le foyer et le village, appuyé par le ministère de la Coopération, a débuté en 1999 avec la construction d'une case de santé dans le village de Foumihara, ouverte en 2002. Entre 1999 et 2001, 26 jeunes se sont succédés pour mener la construction de la case.

Depuis 2001, 18 jeunes (dont 17 du foyer) sont partis appuyer la mise en route du fonctionnement de la case, participer à l'amélioration des soins et faire les démarches permettant de faire évoluer la case en « poste de santé ».

Dans ce projet, quatre axes d'intervention sont privilégiés : un axe « santé », un axe « éducation au développement », un axe « logistique » et un axe « environnement ».

2.2 Les objectifs du projet

L'objectif global du projet est de faire émerger et développer le concept de solidarité chez chaque résident du foyer en les impliquant dans des actions de développement sanitaire et culturel dans le village de Foumihara au Sénégal.

Les objectifs spécifiques se déclinent en deux axes :

- En France au foyer pour les résidents : il s'agit de les encourager à s'investir dans un projet et à le mener à terme, de lutter contre l'intolérance par la découverte d'autres cultures et manières de vivre et de se responsabiliser vis-à-vis d'autrui et de la société, en se rendant utile socialement.
- Au Sénégal pour les villageois de Foumihara : le projet vise à améliorer l'accès aux soins primaires, notamment prénataux et accouchements, renforcer les capacités de ges-

tion et de suivi du centre de santé, et développer des activités de sensibilisation sur la santé et la nutrition autour du centre de santé.

2.3 Plan d'action

Phase 1

Sensibilisation des résidents du foyer sur le projet et sur la solidarité, grâce aux activités d'appui à la collecte de matériel et au départ de conteneurs à destination de la case de santé

Phase 2

Préparation de la mission de solidarité : les jeunes présentent leur motivation et leur engagement dans les actions qu'ils pensent pouvoir mener à terme. La responsable d'animation les appuie pour préparer la mission, notamment pour définir leur rôle respectif. Tous les jeunes du foyer sont impliqués dans la réalisation de supports de communication et de sensibilisation, destinés aux mères et enfants.

Phase 3

Mission de solidarité et mise en œuvre des activités opérationnelles : travaux, appui aux soins, activités de sensibilisation...

Phase 4

Evaluation et diffusion de l'expérience. Au retour deux évaluations sont réalisées : une évaluation individuelle et une évaluation collective.

Ensuite un travail de communication (exposition, mise en valeur des écrits) est prévu. La présentation finale du programme de l'année est réalisée lors d'une soirée de solidarité annuelle à laquelle tous les résidents et partenaires sont conviés

2.4 Réalisations

Axe santé

Des infirmières volontaires ont apporté en 2004 un appui technique à la case de santé qui a permis d'améliorer l'accueil des publics, l'agencement de la salle d'attente, des soins et du suivi administratif du centre et des patients. Les outils de gestion ont été réadaptés et le salaire de l'infirmier assuré, dans l'attente de l'obtention de l'agrément de la case en poste de santé.

En 2005, les interventions se sont concentrées sur l'obtention de cet agrément. Le Préfet de Région avait demandé deux améliorations pour agréer cette case de santé : une clôture de protection autour de la case et la construction du logement de fonction de l'infirmier.

Axe éducation à la santé

Une mallette pédagogique a été réalisée par les résidents du foyer et est utilisée par les infirmiers pour des activités de sensibilisation, notamment sur l'hygiène corporelle, alimentaire et la gestion des déchets.

Axe logistique

Des conteneurs de médicaments, matériel médical, matériel pédagogique et vêtements pour enfants sont partis en 2004 ainsi qu'en 2005. Ce sont les résidents du foyer qui se chargent des collectes de matériel.

Axe environnement

Des arbres ont été plantés en 2003 autour de la case de santé, mais n'ont malheureusement pas survécu. D'autres arbres ont été plantés autour de la case mais aussi dans une petite vallée plus favorable aux plantations afin de retenir la fraîcheur dans une zone non éloignée du village. Des actions de sensibilisation sur l'entretien des arbres, notamment l'opération « un arbre : un enfant » mis en œuvre par les volontaires doit permettre d'impliquer plus largement la population sur la durabilité des plantations.

2.5 Lien avec la thématique

Le projet « Agora Santé » s'inscrit donc d'une démarche de réciprocité dans le domaine de la jeunesse. Il se déroule dans la durée, malgré le renouvellement des jeunes résidents du foyer. C'est une démarche fortement collective où la découverte de l'interculturel est liée à la réalisation d'actions concrètes et de sensibilisation et doit permettre d'ouvrir les résidents du foyer à une dimension collective et solidaire.

La méthode préconisée insiste beaucoup sur l'engagement individuel, sur la préparation sérieuse des jeunes participants et sur le travail d'évaluation des résultats collectifs et personnels au retour.

3. Projet de « promotion de la langue française »

Fiche d'identité

Intervenant : association Val de Loire - Pologne

Type d'acteur : association

Département : Loir- et-Cher

Pays et zone d'intervention : Pologne

Partenaires dans le pays : ville d'Opole et de Wrzensnia

Thématiques d'intervention : francophonie, jeunesse et interculturel

Objectif du projet : promouvoir la langue française en organisant un concours auprès de deux lycées Polonais ; développer des relations interculturelles entre des polonais et des français

Date : 2004 - 2005

Autres partenaires : deux lycées Polonais (Opole et Wrzensnia), ville de Blois, Consulat de France, adhérents de l'association

3.1 Le contexte du projet

L'association Val de Loire - Pologne est un comité de jumelage qui a établi depuis longtemps des relations privilégiées avec la ville d'Opole, ville d'environ 130 000 habitants située dans le sud de la Pologne.

Cette association a déjà réalisé des échanges entre des écoles de danse, des classes d'arts plastiques, des rencontres entre thérapeutes et enfants handicapés, des appuis à des orphelinats polonais, des échanges avec un club du troisième âge polonais venu en région Centre...

Le projet de « promotion de la langue française » vise plus spécifiquement à organiser des échanges entre jeunes polonais et français sur le thème de la francophonie. Ces actions s'appuient sur la section de français d'un lycée polonais qui comporte une filière où le français est enseigné en première langue vivante, dans laquelle les professeurs se mobilisent et ont compris l'intérêt pédagogique de l'échange.

Depuis 2005, le projet et les échanges se sont étendus à un nouveau lycée, situé à Wrzensnia, dans la région de Poznan.

3.2 Les objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de :

- promouvoir la langue française en organisant un concours en français auprès de deux lycées Polonais situées à Wrzensnia (région de Poznan) et à Opole (région de Silésie) afin d'encourager les élèves à étudier et pratiquer la langue française ;
- encourager les échanges interculturels et la découverte d'autres modes de vie par des jeunes polonais et français.

3.3 Plan d'action

Les activités à réaliser dans le cadre de ce programme s'organisent de manière chronologique :

- Phase 1 : organisation et réalisation du concours dans les deux lycées polonais.
- Phase 2 : résultats du concours.
- Phase 3 : remise des prix en Pologne.
- Phase 4 : séjour des polonais dans des familles du Val de Loire.

3.4 Réalisations du projet

Phase 1 : octobre 2004 – mars 2005

Organisation et réalisation du concours dans les deux lycées polonais. L'objet du concours est de réaliser un écrit individuel de 4 à 10 pages sur un sujet concernant la France : histoire, géographie, parfums, gastronomie, arts...

Phase 2 : avril 2005

Réunion du jury et désignation des résultats. Le jury est composé de deux membres de l'association, du directeur du lycée, des professeurs de français ainsi que de membres de l'Alliance française et du consulat.

Phase 3 : mai 2005

Remise des prix en Pologne lors d'une grande fête francophone (avec des chants, poésie, fables, théâtre...) à laquelle assistent les autorités locales, la presse, le Consul et l'Attaché de l'Ambassade chargé de la francophonie.

Phase 4 : juillet 2005

12 élèves polonais lauréats sont accueillis dans des familles du Val de Loire ainsi que deux accompagnants. Lors de leur séjour, de nombreuses activités culturelles sont prévues : séjour à Paris, visite du Futuroscope, visite des châteaux de la Loire, réception au Conseil régional, participation aux festivités du 14 juillet.

3.5 Lien avec la thématique

Ce projet s'inscrit dans des échanges approfondis et de longue date entre la ville d'Opole et l'association France – Pologne. Opole est traditionnellement une ville d'échanges entre l'Est et l'Ouest située dans une région dont l'histoire est liée à la Russie, la Prusse, l'Autriche. Les élèves qui se rendent en France découvrent le patrimoine de la région et approfondissent leur connaissance du français. Une des précédentes lauréates est aujourd'hui devenue professeur de français, plusieurs autres sont venus continuer leurs études en France. Cela a également abouti à des unions ou des mariages mixtes franco – polonais !

Ainsi, inscrites dans la durée, ces relations développent l'apprentissage du français et encouragent la francophonie dans un pays où l'enjeu linguistique – avec le développement rapide de l'apprentissage de l'anglais – est important. Pays traditionnellement francophile, sinon francophone, la Pologne est – comme toute l'Europe de l'Est – de plus en plus imprégnée de culture anglophone. Les échanges scolaires, notamment entre jeunes, la découverte du patrimoine français et la construction de liens durables entre jeunes français et polonais, en sont des leviers efficaces.

4. Projet d'échange culturel sur le thème de la musique avec la région du Gorgol en Mauritanie

Fiche d'identité

Intervenant : ensemble Philidor

Type d'acteur : association loi de 1901

Département : Indre-et-Loire (37)

Pays et zone d'intervention : région du Gorgol en Mauritanie

Partenaires dans le pays : Alliance française de Nouakchott et de Kaédi, ensemble musical Jaalal Leñol, représentants de l'AFVP

Thématiques d'intervention : projet d'échanges et de coopération artistique et culturelle

Objectif du projet : découverte du patrimoine de la région du Gorgol et sensibilisation auprès du jeune public. Rapprochement des pratiques artistiques, dialogue et ouverture pédagogique

Date : septembre 2006

Autres partenaires : Drac région Centre

4.1 Le contexte du projet

En Mauritanie, la région du Gorgol a été choisie comme zone prioritaire en 2000. Dans ce cadre, Philidor, ensemble d'instruments à vent anciens, a été approché par l'Alliance française de Kaédi, capitale du Gorgol, en vue d'instaurer des échanges culturels. C'est ainsi qu'au printemps 2006, un travail d'approche, de rencontres, d'échanges et de collecte de musiques traditionnelles mauritaniennes a été effectué sur place. L'ensemble Philidor a été invité à donner cinq représentations d'un spectacle pédagogique fondé sur de nombreux éléments de la culture du Gorgol.

La mise en place de ce projet, les informations recueillies en amont, la qualité et l'originalité des rencontres avec les artistes locaux ainsi que les spécificités de leurs démarches culturelles ont fait émerger la volonté de mettre en place les conditions d'un échange durable entre les différents partenaires du projet.

4.2 Les objectifs du projet

L'objectif général de cette deuxième étape du projet consiste en l'accueil, en région Centre, d'une formation de quatre musiciens de la région du Gorgol pour la réalisation d'un projet de résidence d'artistes.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont :

- la découverte du patrimoine de la région du Gorgol, notamment artistique et culturel, et la sensibilisation du jeune public ;

- le rapprochement des pratiques artistiques par le dialogue et une ouverture pédagogique.

4.3 Plan d'action

Le projet s'organise en trois phases de septembre à novembre 2006 :

- Phase 1 : diffusion d'un documentaire réalisé par deux jeunes vidéastes au sein de différents établissements tourangeaux (médiathèques, lycées...).
- Phase 2 : production de l'ensemble Jaalal Leñol au cours de son séjour dans plusieurs manifestations, notamment : le Festival des cordes pincées, Plumes d'Afrique, les Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.
- Phase 3 : conduite d'actions communes entre les musiciens de Philidor, de Jaalal Leñol et des élèves des classes de percussions et de guitare de l'école de musique de Joué les Tours, donnant lieu à une présentation publique.

4.4 Lien avec la thématique

Ce projet s'inscrit dans la double thématique de la coopération artistique et des échanges interculturels tournés notamment vers la jeunesse. En effet, il favorise d'une part la création et la diffusion de la musique mauritanienne avec l'organisation de résidences d'artistes et de concerts et, d'autre part, il vise à développer la curiosité et l'ouverture artistique des jeunes tourangeaux par la découverte de la musique traditionnelle et de musiciens mauritaniens.

5. Programme pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'Unesco, Chinon – Luang Prabang

Fiche d'identité

Intervenant : Aduc (Agence de développement urbain du chinonais)

Type d'acteur : association

Département : Indre et Loire

Pays et zone d'intervention : Laos, Asie

Partenaires dans le pays : ville de Luang Prabang

Thématiques d'intervention : patrimoine, développement local

Objectif du projet : renforcer la préservation du patrimoine de la ville de Luang Prabang

Date : depuis 1995 / 96

Autres partenaires : Unesco, Agence française de développement (AFD), Union européenne (UE), Région Centre, ville de Chinon, MAE, ...

5.1 Le contexte du projet

Chinon s'est engagé, depuis une dizaine d'années, dans une coopération avec Luang Prabang, à la demande initiale de l'Unesco pour élaborer un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Ces deux villes – étant toutes les deux des villes au patrimoine riche et complexe – connaissent des enjeux communs concernant la préservation de ce patrimoine culturel et bâti mais également naturel et paysager. C'est donc autour de cet enjeu commun et d'une notion vaste du patrimoine mêlant éléments construits et naturels, éléments physiques et immatériels que s'est mis en œuvre ce projet de coopération décentralisée.

5.2 Les objectifs du projet

Les objectifs du projet ont évolué au cours des années. L'objectif global des interventions est de renforcer la préservation du patrimoine – notion prise au sens large – de la ville de Luang Prabang et de pérenniser un système de sauvegarde du patrimoine.

5.3 Plan d'action

Le programme de coopération entre Chinon et Luang Prabang s'est construit de manière progressive, dans la durée, avec une montée en charge croissante au fur et à mesure de l'affirmation des compétences des acteurs et de l'apparition des résultats. Jusqu'à aujourd'hui, trois phases se sont succédées :

Phase 1 (1996 – 1998) : lancement

Cette première période a été celle de l'analyse des besoins locaux et du montage des dossiers, ainsi que des premières opérations pilotes à Luang Prabang. Les premiers jalons institutionnels ont été posés durant cette période, et une étude de faisabilité sur la forme de la maison du

patrimoine et d'une politique de protection du patrimoine a été réalisée. Des premiers contacts avec des bailleurs ont été pris (Unesco, UE, MAE et ministère de la Culture). Cette phase a aussi été une phase d'apprentissage du montage de projet et de la découverte mutuelle des cultures des partenaires.

Phase 2 : 1999 – 2001 : montée en puissance

Le changement entre les deux phases s'est produit avec l'arrivée des premiers financements de l'AFD qui ont permis une intervention de plus grande envergure et la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes. Cette période a également permis l'exploration de nouveaux enjeux concernant les projets dans les zones humides, avec la création du service « eau et environnement » au sein de la maison du patrimoine.

Les contributions financières ont été apportées par trois bailleurs :

- l'AFD dans le cadre d'un projet lié au PSMV,
- la Commission européenne notamment par le financement d'un programme en zone humide complété par l'Unesco et le MAE,
- et la Région Centre qui s'est investie dans la réhabilitation du patrimoine bâti et dans la participation au programme « zone humide ».

Phase 3 : depuis 2001 : pérennisation

Aujourd'hui, l'heure est au maintien et à la généralisation des programmes existants, au développement de nouveaux programmes (Asia Urbs) avec un accent mis sur les volets de formation et la pérennisation locale des financements, deux aspects déterminants dans un objectif d'autonomie à long terme.

5.4 Réalisations

Plusieurs réalisations concrètes ont vu le jour au sein de cet ambitieux programme :

- élaboration des règles de protection du patrimoine ;
- conception graphique et réglementaire du PSMV ;
- ouverture d'une maison du patrimoine ;
- réalisations d'opérations pilotes (édifices historiques, monastiques et civils) ;
- appui technique : encadrement, mise en place de chantiers écoles, amélioration de la qualité de fabrication des matériaux locaux ;
- communication et sensibilisation des populations sur le projet ;
- mise en œuvre de pratiques de concertation ;
- mise en place d'un fonds d'aide à la population.

5.5 Lien avec la thématique

Le projet Chinon – Luang Prabang s'inscrit dans la réflexion sur la protection du patrimoine, bâti et non bâti et dans la continuité de la déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée en 2001, puisqu'il travaille sur la valorisation des bâtiments mais aussi sur la sauvegarde du patrimoine naturel. Le principe affirmé est que tout un ensemble d'éléments (harmonie du paysage, de villes et villages, des modes de vie) fonde ce que l'on peut appeler la valeur patrimoniale d'un site, d'une ville, d'un territoire.

La ville de Chinon et l'Aduc, qui est la structure opératrice, sont parvenues à impliquer un grand nombre de bailleurs (notamment l'UE, l'AFD et l'Unesco) ce qui confère une double

dimension à ce projet : à la fois une initiative locale ancrée en région Centre (par les interventions de l'Aduc, la ville de Chinon, la Région Centre) et un programme bilatéral et multilatéral d'envergure.

6. Réouverture de l'école d'arts de Nyundo au Rwanda

Fiche d'identité

Intervenant : association « France Europe Afrique » (FEA)

Type d'acteur : association loi 1901

Département : Loiret

Pays et zone d'intervention : Rwanda, Afrique

Partenaires dans le pays : école d'arts de Nyundo

Thématiques d'intervention : coopération artistique

Objectif du projet : remise en activité de l'école d'arts de Nyundo

Date : 2006

Autres partenaires : ambassade de France au Rwanda, ministère de l'Education rwandais, diocèse de Nyundo, Syndicat national de l'enseignement catholique rwandais, Institut d'arts visuels, Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs (Ensad) (liste non exhaustive)

6.1 Le contexte du projet

L'école d'arts de Nyundo, créée en 1963 par le Frère Marc Wallenda, également fondateur de l'Académie des beaux-arts de Kinshasa, a été détruite et pillée en 1994 lors du conflit rwandais. Cette école était alors la seule école d'arts de toute la sous-région et connaissait un rayonnement important.

Depuis 1994, le gouvernement n'a jamais eu les moyens de rouvrir cet établissement, alors que le besoin est fort, et qu'aucune école d'art ne l'a remplacé dans toute la sous-région.

L'association FEA dont l'objet est l'échange de savoirs, principalement dans le domaine artistique, et le soutien à la francophonie a établi de longue date de nombreux liens avec des artistes rwandais, notamment à travers son président qui est un ancien élève de l'école Boule. Certains de ces artistes, enseignaient dans cette école d'arts et ont exprimé le manque laissé par la disparition de cette institution. L'association FEA s'est donc impliquée pour la réouverture de cet établissement.

6.2 Les objectifs du projet

L'objectif principal du projet est la réouverture de l'école d'arts de Nyundo au Rwanda.

Les bénéficiaires du projet sont :

- le ministère de l'Education rwandais ;
- le diocèse de Nyundo, propriétaire immobilier et administrateur de l'école ;
- les futurs élèves de l'école d'arts.

6.3 Plan d'action

Le projet s'organise en quatre phases :

- Phase 1 : appui aux démarches de reconnaissance administrative et légale de l'école.
- Phase 2 : financement et acheminement du matériel et des fournitures pour l'école.
- Phase 3 : renforcement des échanges entre élèves et artistes rwandais et français.
- Phase 4 : diversification et développement de nouvelles formations, notamment sur l'audiovisuel et la communication

6.4 Réalisations

Phase 1

Des démarches administratives auprès du ministère de l'Education rwandais appuyées par la coopération française ont tout d'abord été entreprises pour la reconnaissance de l'activité et de l'école. L'enseignement catholique a également été mobilisé dans ce cadre.

Le gouvernement rwandais s'est engagé à délivrer des diplômes et à accréditer des professeurs désignés pour l'enseignement dans cette école (25 artistes qui formeront le corps enseignant en peinture, sculpture, modelage, graphisme...)

Le diocèse lui s'est engagé à mettre en place et entretenir le personnel administratif.

Les fournitures basiques seront par la suite financées par le gouvernement et la vente des œuvres des élèves.

Phase 2

L'association souhaite appuyer le financement du matériel nécessaire pour la première année de réouverture (c'est-à-dire pour 45 élèves en dessin sculpture). Plusieurs salles seront réhabilitées et équipées : une salle de croquis et une salle de graphisme, un bâtiment de menuiserie et de sculpture, une salle d'exposition. Il est également prévu un dortoir pour filles attendant à l'école. Du mobilier sera acheté pour la section Art (tables de dessin, établis, planchettes servant d'appui avec châssis, armoires, pupitres, tabourets...) ainsi que du matériel de travail (crayons, peinture, colle...)

Les besoins de la deuxième promotion seront évalués en fonction de l'expérience de cette première année.

Le magasin Bozart a consenti à des prix très attractifs pour la fourniture de matériel. Le lycée Saint-Paul Bourdon-Blanc se propose lui d'assurer la logistique du chargement et du transport du conteneur. L'ambassade de France s'est engagée pour la réception de ce conteneur et du suivi du bon emploi du matériel.

Phase 3

Parallèlement il est prévu de collaborer avec l'Institut d'arts visuels et d'initier des échanges d'étudiants durant l'année scolaire. Plusieurs associations ayant un rapport avec le Rwanda ou non, prévenues de cette action, se sont engagées à participer à l'organisation d'expositions. Ainsi, la mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle accueillera une exposition tous les deux ans, et des structures privées (Crédit mutuel et la galerie Ombre et lumière d'Orléans) ont affirmé le soutien et l'accueil d'expositions annuelles.

Enfin, des professionnels indépendants, ainsi que des établissements d'enseignement spécialisé (Institut d'arts visuels, Ecole des arts Décoratifs) et le musée d'Orléans apporteront des appuis techniques et des conseils ponctuels.

Phase 4

Il est envisagé de développer les formations autour de l'audiovisuel et la communication au sein de l'école, afin d'être en phase avec le développement des nouveaux médias et modes d'expressions.

6.5 Lien avec la thématique

Ce projet est une illustration d'un projet de coopération artistique avec une forte dimension de réciprocité (réouverture d'une école d'art au Rwanda / organisation d'expositions d'artistes rwandais en région) dans un contexte francophone. L'implication d'un grand nombre d'acteurs tant au Rwanda à un niveau institutionnel qu'en région Centre avec la mobilisation d'une large palette d'intervenants du milieu artistique (école d'art, galerie, association, musée...) renforce la visibilité et l'impact d'une telle initiative ainsi que la collaboration de toutes ces structures autour d'un projet commun.

1. Projet Zaanga, mémoire contemporaine d'une Afrique héroïque

Fiche d'identité

Intervenant : association Ars Longa et Confluences

Type d'acteur : association et société de production audiovisuelle

Département : Ile de France

Pays et zone d'intervention : Burkina Faso (région de Ouagadougou), Togo (région des savanes Dapaong), Niger (Zinder)

Partenaires dans le pays : Yelboundi (Burkina Faso), Communication pour un Développement Durable (CDD) (Togo), MJP Production et distribution (Niger)

Thématiques d'intervention : patrimoine audiovisuel

Objectif du projet : développement d'outils et de compétences pour la communication audiovisuelle d'ONG. Constitution d'une mémoire vivante des diversités sonores et photographiques. Création de petits films documentaires multi-formats et multi-supports sous forme de diaporamas sonores.

Date : septembre 2006 – juin 2008

Autres partenaires : Agence internationale de la Francophonie, Région Ile-de-France

1.1 Le contexte du projet

Fondée en 1996, l'association Ars Longa offre un espace culture multimédia et un espace public numérique construit autour de trois axes de développement complémentaires : l'acculturation numérique et artistique, la conception et la production multimédia et la programmation et la diffusion culturelle.

Les objectifs d'Ars Longa sont d'allier promotion artistique et décloisonnement culturel, notamment à travers la « convergence numérique ». Ars Longa entend favoriser l'exploration de nouvelles formes de création et d'expression avec des outils numériques, que ce soit dans le domaine des arts vivants ou des arts plastiques. Ars Longa met notamment en œuvre le projet Zaanga.

1.2 Les objectifs du projet

Les objectifs et activités du projet Zaanga consistent à :

- développer des outils et des compétences pour la communication audiovisuelle des ONG ;
- constituer une mémoire vivante des ONG par la création de petits films documentaires sous forme de diaporamas sonores ;

- concevoir une plate-forme web afin de permettre la gestion et la diffusion de ces réalisations.

La finalité du projet est de proposer à des petites et moyennes ONG des outils leur permettant de réaliser et de diffuser des documents audiovisuels à l'attention d'un public cible (membres de l'ONG, partenaires, bailleurs...). Pour faciliter l'usage de ces outils et favoriser l'utilisation des logiciels libres, des structures relais accueillent, dans le cadre de stages, des salariés ou bénévoles issus des ONG.

Les documents audiovisuels réalisés intègrent leurs propres réseaux de diffusion, ainsi qu'un système de diffusion par internet (la plateforme Zaanga).

Les créations – surnommées Petit objet multimédia (POM) – sont conçues pour une utilisation multiple : web et / ou projection de terrain. La « pomothèque » constituée peut être exploitée dans le cadre d'atelier pédagogique ou de rendez-vous culturels organisés par l'ONG.

1.3 Plan d'action

Le projet a démarré en 2006 et porte sur une période de 24 mois. Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place des outils de réalisation audiovisuelle au sein de structures de réalisation (ONG, société de production audiovisuelle) répondant à des besoins d'utilisation spécifiques (rapidité de traitement, flexibilité et légèreté des outils, adaptabilité du format pour une diffusion rapide et fiable). Ces outils devront s'intégrer naturellement aux activités de formation ou de création des structures partenaires.
- Constitution d'un kit de logiciels libres destinés à la création des POM.
- Formation des acteurs des ONG ciblée aux techniques de réalisation des POM.
- Constitution d'une plate-forme web dynamique, Zaanga, de ressources photographiques et sonores permettant une publication, un échange et une diffusion rapide.
- Diffusion des réalisations multimédia lors d'événements accueillant un large public et dans un deuxième temps sur des télévisions nationales.

1.4 Lien avec la thématique

Ce projet est innovant par deux aspects : d'une part, il aborde la thématique du patrimoine immatériel, notamment sonore et visuel ; d'autre part, il utilise des outils novateurs, la vidéo et des technologies numériques, pour concevoir, réaliser et diffuser ce patrimoine culturel immatériel.

2. Projet Circasia

Fiche d'identité

Intervenant : Afaa

Type d'acteur : association

Pays et zone d'intervention : France et Asie (Birmanie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam)

Partenaires dans le pays : troupes de cirques locales

Thématiques d'intervention : échanges artistiques autour du cirque

Objectif du projet : faire connaître, expliquer et partager différentes manières de faire le cirque

Date : 2004 - 2006

Autres partenaires : réseau culturels français à l'étranger et festivals internationaux

2.1 Le contexte du projet

L'Afaa développe aux côtés d'artistes, dans le cadre de programmes spécifiques, des projets alliant diffusion et échanges de savoir-faire et de pratiques artistiques. Il ne s'agit plus seulement d'événements ou d'échanges ponctuels mais de programmes visant à tisser des liens durables entre des artistes aux approches différentes.

Ainsi, dans la continuité de *Tintas Frescas*, programme de diffusion du théâtre contemporain français en Amérique latine (2002-2004), et de *Génération musiques*, programme de diffusion de la nouvelle scène musicale française dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, *Circasia* est un programme triennal (2004-2006) de promotion et de diffusion du nouveau cirque français et d'échanges créatifs entre le cirque français et le cirque asiatique.

2.2 Les objectifs du projet

Tourné vers l'Asie, *Circasia* s'adresse à une quinzaine de pays aux traditions circassiennes riches et variées. Du Laos à l'Indonésie, de la Birmanie aux Philippines, du Cambodge à la Chine, *Circasia* vise à faire connaître, faire aimer, expliquer et partager une autre manière de faire du cirque. Il se fonde sur les différences d'approche et les multiples déclinaisons des arts du cirque. Il a également pour but d'encourager la rencontre et la découverte de la diversité des esthétiques, des savoir-faire et des pratiques afin d'instaurer une dynamique d'échanges permettant d'inventer et d'imaginer de nouvelles créations, de nouvelles histoires artistiques individuelles et collectives.

2.3 Plan d'action

Avec le soutien du réseau culturel français à l'étranger, *Circasia* mobilise pendant trois ans une trentaine de compagnies françaises de cirque, à travers des actions de diffusion, de formation et de coopération artistique et technique.

Les principales activités mises en œuvre sont les suivantes :

- présentation de spectacles dans des centres culturels français et des festivals internationaux
- organisation d'une « semaine du cirque » : cette semaine festive vise à réunir des artistes français et locaux pour des spectacles, des ateliers de travail et d'initiation pour le public ou dans des écoles, des expositions de photos ou de costumes, une programmation de films et la présentation d'ouvrages, de disques, de cdrom ou de sites internet sur le thème du cirque.
- stages de formation et conservatoires itinérants : les tournées sont l'occasion d'organiser des stages de formation avec les équipes des compagnies françaises sur les savoir-faire artistiques mais aussi sur les compétences techniques nécessaires aux arts du cirque (normes de sécurité, aménagements techniques...)
- envoi de matériel recyclé : Circasia travaille avec Artistes pour le Monde afin de collecter auprès des écoles de cirque, des gymnases et des artistes de cirque du matériel d'occasion au profit des écoles de cirques les plus défavorisés.

2.4 Lien avec la thématique

Ces échanges interculturels entre artistes d'horizons variés sont porteurs de créativité pour les uns et pour les autres.

Dans le domaine des arts du cirque, où les pratiques sont à la fois riches et différentes d'un côté ou de l'autre de l'Oural, les échanges et la coproduction d'événements sont porteurs d'un fort enrichissement réciproque. A travers l'instauration d'une dynamique d'échanges riches et nombreux, Circasia encourage les artistes à inventer et imaginer d'autres créations, d'autres histoires artistiques, individuelles et collectives.

3. Projet de coopération décentralisée entre Romans-sur-Isère et Taroudant au Maroc

Fiche d'identité

Intervenant : ville de Romans-sur-Isère

Type d'acteur : collectivité

Département : Drôme (26)

Pays et zone d'intervention : Taroudant (Maroc)

Partenaires dans le pays : commune de Taroudant

Thématiques d'intervention : préservation et valorisation du patrimoine

Objectif du projet : mise en valeur du patrimoine de la ville de Taroudant

Date : depuis 1994

Autres partenaires : Association Drômoise Chantiers Animation de Vie Locale (ADCAVL) et diverses autres associations de Rhône-Alpes, ambassade de France au Maroc, ministère marocain de l'Artisanat, musée de Romans-sur-Isère, diverses structures universitaires (Institut d'études politiques de Paris, Institut d'urbanisme de Grenoble...) (liste non exhaustive)

3.1 Le contexte du projet

Taroudant est une ville marocaine dotée d'un patrimoine architectural important (notamment huit kilomètres de remparts en pisé) qui connut son âge d'or au 16^{ème} siècle sous la dynastie des Saadiens. Elle est également riche d'un artisanat varié (cuir, cordonnerie, maroquinerie, bijou, broderie...).

Une coopération entre Taroudant et Romans-sur-Isère est établie depuis 1994. Elle a été initiée dans le cadre d'un appel à projet Med Urbs de la Commission européenne. Elle se justifie également par l'identité de Romans-sur-Isère, ville du cuir et capitale française de la chaussure française, qui a développé un axe de la coopération autour de la rénovation de la tannerie. Au départ orienté vers le développement local urbain, un axe de cette coopération s'est rapidement concentré sur les problématiques urbaines et patrimoniales.

Aujourd'hui cette coopération décentralisée se réalise autour de diverses thématiques (actions sanitaires et sociales, projets artistiques et culturels, aménagement du territoire et environnement) mais l'axe fort reste celui du tourisme, de l'artisanat et du patrimoine.

3.2 Les objectifs du projet

L'objectif général du projet est de susciter un développement local durable et concerté au travers de projets pilotes et reproductibles, déclencheur d'initiatives locales concrètes, ici et là bas.

Les objectifs spécifiques des actions concernant le patrimoine sont :

- de participer à la mise en valeur du patrimoine et notamment des huit kilomètres de remparts dans une démarche cohérente avec le développement global de la ville ;
- d'appuyer la promotion de l'artisanat local ;
- enfin d'inscrire ces actions dans une démarche de réciprocité en valorisant les échanges culturels (chantiers de jeunes, théâtre, enseignement...)

3.3 Plan d'action

Plusieurs projets se sont succédé dans le cadre de la coopération décentralisée entre Romans-sur-Isère et Taroudant dans une démarche cherchant à concilier appui technique et implication du plus grand nombre.

La coopération entre les deux villes a, tout d'abord, travaillé sur la rénovation de la tannerie de Taroudant. Dans le cadre de ce premier partenariat, les actions ont mené à la rénovation des espaces de travail et des ateliers ainsi qu'à l'installation de boutiques d'exposition.

Puis, le projet rempart (1997 – 1999) a été un des principaux projets de rénovation des remparts qui a mobilisé les deux villes partenaires. Les principales activités ont été : d'une part la réalisation d'études urbaines (historiques, architecturales, techniques...), d'autre part l'organisation chaque année des chantiers – patrimoine organisés par l'ADCAVL, réunissant des jeunes pour la restauration des différents tronçons de la ville.

Un autre projet « Rempart dans la ville » a débuté en 2004.

Tout au long de ces projets centrés sur la thématique du patrimoine, des activités de coopération culturelle (par exemple : échanges d'artistes, organisation de pièces de théâtre en France et au Maroc, échanges entre instituteurs, échanges entre jeunes de la Maison des jeunes et de la Culture de Romans-sur-Isère et le Mouvement de jeunesse populaire Tofola Chaabia...) ont également été organisées.

3.4 Lien avec la thématique

Cette coopération décentralisée souligne qu'un partenariat entre deux collectivités ne peut se faire que « sur le terrain » en impliquant une large partie de la population.

Aussi la thématique plus technique de préservation du patrimoine est-elle couplée à des actions d'échanges culturelles et de rencontres interculturelles au service des citoyens. Cette complémentarité d'actions permet d'intervenir de manière durable et visible en apportant un appui financier et technique sur les questions de patrimoine, tout en impliquant le plus grand nombre dans des actions de coopération culturelle.

4. Projet de la Banque Rhône Alpes du Livre

Fiche d'identité

Intervenant : association Culture et Développement

Type d'acteur : association

Département : Isère (38)

Pays et zone d'intervention : France, Afrique et Haïti

Partenaires dans le pays : réseaux de lecture publique en Afrique et en Haïti, organisations représentatives des professionnels francophones du livre et de la lecture

Thématiques d'intervention : francophonie, coopération artistique (littéraire)

Objectif du projet : optimiser la qualité des dons de livres vers l'Afrique et Haïti

Date : depuis 1997

Autres partenaires : Région Rhône-Alpes, Direction du Livre et de la Lecture (DLL), MAE, éditeurs et bibliothèques de Rhône Alpes, Unesco, médias (France télévision et la société de production Michel Field), Maxi livres.

■ Le contexte du projet

Le projet tire son origine des constats suivants :

- En inscrivant le don de livres dans la gestion des collections des bibliothèques françaises et des éditeurs français, il serait possible de réduire considérablement la pénurie de livre dans les bibliothèques d'Afrique par un apport de documents issus du « désherbage⁷ » complété par une part de documents neufs.
- De plus, dans un contexte où le don de livre relève d'initiatives souvent bénévoles et dispersées, une mise en cohérence de cette forme de coopération permettrait d'augmenter considérablement son impact.

De ces constats est née l'idée de créer la Banque Rhône-Alpes du livre (Bral), au départ projet-pilote soutenu par la Région Rhône-Alpes dont la méthodologie, le mode de structuration et le savoir-faire peuvent être transmis à d'autres collectivités territoriales en France souhaitant s'engager dans ce type d'action.

■ Les objectifs du projet

Les objectifs de la Bral sont :

- d'optimiser la qualité des dotations en ouvrages par la mutualisation et le tri des documents en trois niveaux de sélection pour optimiser l'adéquation aux besoins des lecteurs des pays d'Afrique ;
- de susciter des échanges culturels entre professionnels du livre et de la lecture en France et dans les pays concernés ;

⁷ Le désherbage signifie, dans une bibliothèque ou un centre de documentation, l'entretien permanent des collections, qui entraîne le retrait de documents considérés comme n'étant plus actuels ni pertinents.

- de soutenir le livre francophone et l'édition africaine par l'achat sur place d'ouvrages produits localement.

■ Plan d'action

La Bral couvre l'ensemble du processus du don du livre et met en œuvre les activités suivantes :

- centralisation des ouvrages ;
- sélection des ouvrages adaptés aux publics ;
- préparation des lots cohérents à expédier vers les réseaux de lecture publique en Afrique.

Outre ces activités opérationnelles, la Bral a également travaillé sur la co-rédaction d'une charte avec les organisations partenaires, qui définissent ses principes de fonctionnement dans une démarche concertée (notamment l'Association des bibliothécaires de France et les réseaux de lecture publique d'Afrique et d'Haïti). Cette charte est à la fois un protocole de partenariats et un document d'information pour les acteurs impliqués dans les actions de dotations en livre désireux de contribuer à enraciner le livre et la lecture par des apports de documents tout en soutenant le développement des acteurs locaux de l'économie du livre.

■ Réalisations du projet

La méthodologie du projet implique une collaboration étroite avec des réseaux nationaux, régionaux ou locaux de bibliothèques d'Afrique, à l'exclusion des bibliothèques isolées. Elle s'inscrit également dans des partenariats avec les directions nationales des bibliothèques publiques et scolaires ainsi que les collectivités locales, qui sont les principaux interlocuteurs du projet.

Après réception d'une demande de coopération, une « navette épistolaire » est mise en place avec le futur bénéficiaire pour déterminer le profil du lectorat ciblé ainsi que la structure du fonds documentaire. Ensuite, la préparation des lots se négocie à travers la rédaction de listes d'ouvrages progressivement affinées et structurées par genre.

Le volume d'ouvrage est alimenté par un réseau de 30 bibliothèques, situées principalement en Rhône-Alpes, engagées par une convention triennale renouvelable. En huit ans d'activités, la BRAL a fourni environ 200 000 ouvrages qui ont permis de doter environ 600 bibliothèques.

Enfin, l'action de la Bral ne se limite pas à l'envoi de livres vers les bibliothèques d'Afrique. Dès l'origine, la Bral a développé son action en articulant les dotations de livres avec des actions de formation et la mise en place en France pour différents publics, d'animations, expositions et résidences pour mettre en valeur et faire connaître les cultures d'Afrique et leurs créations artistiques contemporaines.

■ Lien avec la thématique

Ce projet de coopération pour la diffusion du livre francophone s'inscrit de manière pertinente dans la volonté d'une mise en cohérence de la diffusion des livres, en adéquation avec le public et la demande.

Cette démarche permet également de s'inscrire dans des partenariats durables et constructifs pour améliorer en profondeur l'accès au livre dans les bibliothèques partenaires. Enfin, pour renforcer la pérennité de cette coopération, la Bral a progressivement réorientée son interven-

tion vers un nombre ciblé de réseaux locaux de lecture publique avec lesquels elle collabore dans le cadre de conventions pluriannuelles. Ces conventions se fondent sur une approche plus large qui englobe soutien à la librairie et à l'édition, ainsi que formation à l'animation.

Bibliographie et organismes ressources

I. LA COOPERATION CULTURELLE : GENERALITES

1. Bibliographie

Dialogue culturel Nord-Sud et collectivités territoriales : actes du colloque organisé par Culture et développement et l'Observatoire des politiques culturelles, Marseille, 26-27 novembre 1992

Grenoble, Observatoire des politiques culturelles/Culture et développement, 1993, 80 p.

Quels sont la place et le rôle de la culture dans le développement ? Quels peuvent être les motivations, les ambiguïtés et les enrichissements mutuels dans le rapport entre les cultures ? Quelle part peut prendre le dialogue culturel au sein des politiques culturelles locales ? L'objectif de ce colloque était de susciter une réflexion commune à l'ensemble des acteurs impliqués (instances gouvernementales, collectivités territoriales, associations, professionnels français et africains) sur la base des enseignements tirés de l'expérience déjà ancienne d'échanges artistiques et culturels entre la France et l'Afrique.

Enjeux de culture, enjeux de développement : actes des rencontres, Paris, octobre 1996

Grenoble, Culture et développement, 1996, 115 p.

Ces Premières rencontres du partenariat culturel avec l'Afrique pour le développement ont réuni près de 200 représentants des collectivités locales et des associations d'Afrique et de France pour discuter des relations entre culture et développement : comment, dans la pratique, croiser les exigences du développement économique avec celles de la culture ? Comment faire en sorte qu'une dynamique culturelle stimule une démarche globale de développement local ? La coopération Nord-Sud peut contribuer à donner un sens à cette conception nouvelle, par la rencontre de cultures, le dialogue interculturel. Ce recueil présente des expériences concrètes de coopération culturelle.

Guide des échanges culturels France-Afrique

Grenoble, Culture et développement, 1996, 286 p.

Ce guide est un répertoire des organismes français impliqués dans les échanges culturels avec l'Afrique (institutions françaises et francophones, collectivités territoriales, ONG et organismes privés, etc.). Chaque organisme fait l'objet d'une fiche présentant sa démarche et indiquant adresses et personnes ressources. Le guide décrit également une centaine d'initiatives originales émanant des collectivités territoriales.

Les industries culturelles des pays du Sud : enjeux de la convention internationale sur la diversité culturelle, rapport d'étude établi pour le compte de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et du Haut Conseil de la Francophonie

Francisco d'ALMEIDA, Marie Lise ALLEMAN, Grenoble, Culture et développement, 2004, 87 p.

La possibilité pour chaque peuple d'exprimer sa vision de la vie à travers ses œuvres et ses expressions culturelles et d'avoir accès à celles des autres constitue un bien public primordial à préserver et à développer. Cependant, par méconnaissance de la contribution économique et sociale des industries culturelles, peu d'Etats du Sud, particulièrement ceux d'Afrique francophone, disposent de politiques publiques pour les soutenir. Cette étude avait pour objectifs d'identifier les indicateurs de la contribution actuelle ou potentielle des industries culturelles aux économies des pays du Sud, et de mettre à jour les freins structurels à leur développement afin de mettre en œuvre des politiques publiques appropriées. Cette étude a été réalisée dans la perspective de l'élaboration de la Convention internationale pour la diversité culturelle.

En ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/aif_etude_almeida_alleman_2004.pdf

2. Organismes ressources

2.1 Dans le monde

Réseau international sur la politique culturelle (RIPC)

Le RIPC est une tribune internationale où les ministres nationaux responsables de la culture peuvent explorer et échanger des idées de manière informelle sur les nouveaux enjeux en matière de politique culturelle et élaborer des stratégies de promotion de la diversité culturelle.

RIPC, Bureau de liaison, 25 rue Eddy, 13^e étage, Gatineau (Québec) K1A 0M5, Canada

Fax : + 1 819 953 8439 - E-mail : incp-ripc@pch.gc.ca

http://www.incp-ripc.org/index_f.shtml

Unesco

L'Unesco est l'institution du système des Nations Unies chargée de la culture. Conformément à son mandat, elle accompagne ses Etats membres dans l'actualisation de leurs politiques culturelles. L'un de ses objectifs est de les aider à proposer des réponses adaptées aux défis de la diversité culturelle sous toutes ses formes contemporaines, créatrices et patrimoniales, et de son corollaire, le dialogue interculturel. Ces politiques concernent à la fois le domaine propre de la culture et la place que celle-ci doit occuper dans les autres secteurs du développement.

Unesco

2 localisations : 7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 - 1 rue Miollis, Cedex 15, 75732 Paris

Tél. général : 01 45 68 10 00 – Fax : 01 45 67 16 90 - E-mail : bpi@unesco.org

<http://portal.unesco.org/fr>

Alliance globale pour la diversité culturelle

L'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'Unesco soutient les industries culturelles dans les pays en développement en promouvant l'échange d'expériences, de savoir-faire et de pratiques optimales, et le renforcement des capacités locales. Elle ne finance pas directement les projets. Ses membres viennent d'horizons extrêmement divers : gouvernements, villes, organisations intergouvernementales, coopératives d'artistes, entreprises, universités.

Au sein de l'Alliance globale, le Réseau des villes créatives de l'Alliance globale réunit des villes en réseau pour permettre le partage des expériences, du savoir-faire, de la formation professionnelle et de l'expertise technique au niveau mondial.

Alliance globale pour la diversité culturelle, Division des arts et de l'entreprise culturelle,

Unesco, 1 rue Miollis, Cedex 15, 75732 Paris - E-mail: globalalliance@unesco.org

<http://portal.unesco.org/culture/fr>

Alliance française

L'Alliance française est un réseau d'associations implantées dans le monde entier et bénéficiant du label Alliance qui ont pour vocation la diffusion de la langue française auprès de publics étrangers. Sa mission principale est l'enseignement du français aux étrangers. L'Alliance française est liée par une convention au ministère des Affaires étrangères qui est son principal partenaire institutionnel.

Alliance française de Paris, 101 Bd Raspail, 75270 Paris Cedex 06

Tél. : 01 42 84 90 00 - Fax : 01 42 84 91 01 - E-mail : info@alliancefr.org

Pour contacter la Direction des relations internationales et l'ensemble des Alliances françaises dans le monde : tél. : 01 42 84 90 00 - Fax : 01 42 84 91 91 - E-mail : dri@alliancefr.org

<http://www.alliancefr.org/>

2.2 En Europe

Portail européen de la culture

Le Portail européen de la culture informe sur les politiques européennes en faveur de la culture et sur les programmes de financement et oriente vers des sites spécialisés (le site Culture, par exemple, spécialisé sur l'aide à la coopération culturelle en Europe) et vers les sites des autorités nationales en charge de la culture en Europe.

http://ec.europa.eu/culture/portal/index_fr.htm

Site Culture de la Commission européenne, Direction générale de l'éducation et de la culture

Site spécialisé sur l'aide à la coopération culturelle en Europe. Depuis son inclusion dans le Traité de l'Union européenne, la coopération culturelle est devenue une nouvelle compétence communautaire. Le site Culture est destiné principalement aux opérateurs culturels européens souhaitant monter des projets de coopération avec d'autres partenaires européens.

http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

Les financements : http://ec.europa.eu/culture/portal/funding/eac_fr.htm

Culture 2000 (programme-cadre en faveur de la culture de l'Union européenne)

Le programme Culture 2000 contribue au financement de la coopération communautaire dans tous les domaines artistiques : arts de la scène, arts visuels et plastiques, littérature, musique, histoire et patrimoine culturel, etc. Doté de 240 millions d'euros sur la période 2000-2006, ce programme valorise la diversité culturelle de l'Union, la créativité, l'échange entre les acteurs culturels de l'Union tout en rendant la culture plus largement accessible au public. Un soutien financier est accordé aux projets sélectionnés sur la base d'appels à candidatures annuels.

E-mail : eac-culture@ec.europa.eu

(Pour le point de contact culture en France, voir Relais Culture Europe ci-dessous)

http://ec.europa.eu/culture/eac/culture2000/cult_2000_fr.html

Relais Culture Europe (RCE)

Le Relais Culture Europe est le point de contact français pour le programme Culture 2000 de l'Union européenne, créé en 1998 à l'initiative de la Commission européenne et du ministère de la Culture et de la Communication. Il accompagne les opérateurs dans leur démarche de coopération et leur apporte une assistance technique dans le montage de leurs dossiers de demandes de subvention. En outre, le Relais Culture Europe s'inscrit dans une démarche d'étude et de capitalisation des projets menés.

Relais Culture – Europe, 132 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris

Tél. : 01 53 40 95 10 – Fax : 01 53 40 95 19 - E-mail: info@relais-culture-europe.org

<http://www.relais-culture-europe.org/>

2.3 En France

Ministère de la Culture et de la Communication - Département des affaires européennes et internationales (DAEI)

L'action internationale du ministère de la Culture et de la Communication est coordonnée et animée par le Département des affaires européennes et internationales en collaboration avec les Directions de l'administration centrale et les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), et en liaison avec le ministère des Affaires étrangères. La promotion de la diversité culturelle et le développement de la coopération culturelle internationale sont les grands axes de son action internationale qui se traduisent par quatre missions principales : l'accueil et la formation des artistes et des professionnels culturels étrangers, le soutien des industries culturelles françaises, la promotion de la coopération européenne et la promotion des cultures étrangères.

Ministère de la Culture et de la Communication, Département des affaires européennes et internationales

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

Tél. : 01 40 15 80 00 - Fax : 01 40 15 37 40

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dai.htm> - <http://www.culture.gouv.fr/>

Ministère des Affaires étrangères (MAE)

Le MAE apporte son appui aux pays en développement dans le secteur de la culture. Il soutient la création artistique et favorise son accès aux circuits de distribution internationaux. Il

appuie la professionnalisation des opérateurs culturels. Il apporte une assistance aux Etats désireux de mettre en place des politiques culturelles. Pour mener ces actions, il s'appuie principalement sur son réseau d'établissements culturels (plus de 200 centres culturels et alliances conventionnées dans les pays en développement) et sur le **programme Afrique en créations** de l'AFAA. Dans le domaine de l'audiovisuel, les actions en faveur de la diversité culturelle sont destinées d'une part, à favoriser l'expression audiovisuelle et cinématographique des pays du Sud et d'autre part, à encourager la diffusion de ces images auprès d'un public le plus large possible.

Cabinet du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie,
Direction générale de la Coopération internationale et du Développement

Direction du Développement et de la Coopération technique

15 et 20 rue Monsieur, 75007 Paris - Tél. : 01 53 69 30 00

Direction de la Coopération culturelle et du Français

244 bd Saint-germain, 75007 Paris - Tél. : 01 43 17 90 00

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères, met en œuvre des actions et des programmes visant à encourager la mobilité des jeunes, des animateurs et des cadres de mouvements de jeunesse, bénévoles ou professionnels ainsi que des responsables associatifs. Il participe également à la mise en œuvre et à la promotion de politiques de jeunesse dans les pays partenaires et au sein de l'Union européenne.

Des programmes de solidarité internationale permettent à des jeunes français de s'impliquer à l'étranger et des échanges multilatéraux sont organisés en France pour des jeunes du monde entier. Mis en place par le ministère des Affaires étrangères, ces programmes bénéficient du soutien du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Deux programmes visent à rapprocher les jeunes du Sud et du Nord autour de chantiers de communs de solidarité : VVSI et JSI. Ces projets durent de 2 à 3 semaines et sont parrainés par une association française de solidarité internationale.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

95, avenue de France, 75650 Paris Cedex 13 Tél. : 01 40 45 90 00

http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/jeunesse_2/index.html

Culture et développement (C&D)

Culture et développement est une association qui mène un travail d'accompagnement, d'information, de formation, de mise en relation de partenaires, et favorise le partenariat culturel entre collectivités ou institutions nationales et associations du Nord et des pays du Sud.

C&D, 9 rue de la Poste, 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 46 80 29 - Fax : 04 76 46 06 05 - E-mail : nord.sud@culture-developpement.asso.fr

<http://www.culture-developpement.asso.fr>

Observatoire des politiques culturelles

Organisme national dont la mission est d'accompagner la décentralisation et la déconcentration des politiques culturelles, la réflexion sur le développement et l'aménagement culturel du territoire mais aussi sur les dynamiques artistiques et culturelles, à travers des actions de formation, d'études, de conseil et d'information.

Observatoire des politiques culturelles, 1 rue du vieux temple, 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 44 33 26 – Fax : 04 76 44 95 00 - E-mail : contact@observatoire-culture.net

<http://www.observatoire-culture.net/>

II. LA FRANCOPHONIE : ETAT DES LIEUX, APPRENTISSAGES ET LITTERATURE

1. Bibliographie

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

Paris, Unesco, 2005, 115 p.

Le 20 octobre 2005, la Conférence générale de l'Unesco a adopté la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelle, qui complète le dispositif normatif des conventions en faveur de la diversité culturelle. Ses principaux objectifs sont de reconnaître le droit des Etats à élaborer des politiques culturelles et à prendre des mesures en faveur de la diversité des expressions culturelles ; de reconnaître la nature spécifique des biens et services culturels parce qu'ils sont porteurs d'identité ; et de reconnaître le lien entre culture et développement et l'importance de la coopération internationale.

En ligne sur le site de l'Unesco : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>

Coopérer avec une bibliothèque d'Afrique

Grenoble, Culture et développement, 1995, 46 p.

Mémento pour l'élaboration d'accord de partenariat ou de convention de jumelage avec une bibliothèque d'Afrique.

Diversité culturelle et mondialisation : lectures francophones

Ouvrage collectif, préf. d'Abdou Diouf, éd. Autrement, 2004, 350 p., coll. «Mutations ».

Réalisé en partenariat avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, cet ouvrage fait le point sur l'état de la diversité culturelle, à la fois promue et menacée par la mondialisation. Des personnalités de pays francophones et d'ailleurs disent les enjeux, les défis et les méthodes pour renouveler toujours la diversité culturelle dans l'espace francophone et au-delà, pour renforcer les échanges et préserver le monde d'un langage unique.

Editer dans l'espace francophone : législation, diffusion, distribution et commercialisation du livre

Luc PINHAS, Paris, Alliance des éditeurs indépendants, en partenariat avec l'Association internationale des libraires francophones (AILF), 2005, 284 p., coll. « Etats des lieux de l'édition ».

Cet ouvrage propose un état des lieux exhaustif de la législation, de la diffusion, de la distribution et de la commercialisation du livre dans l'espace francophone. Il met en lumière la difficile élaboration de politiques publiques du livre dans les pays du Sud et les actions des institutions multilatérales francophones qui visent à soutenir le livre.

Guide du partenariat Nord Sud pour le livre et la lecture

Grenoble, Culture et développement, 1992, 44 p.

Ce mémento fournit aux porteurs de projets, des repères pour l'élaboration et la mise en œuvre de conventions de jumelage ou d'accord de partenariat avec les bibliothèques d'Afrique.

La donation du livre pour le développement

Mauro ROSI, Unesco, Alliance globale pour la diversité culturelle, septembre 2004

Ce manuel se destine à tous ceux qui souhaitent s'associer à un projet de donation de livres ou créer un tel projet. Il insiste sur la dimension politique des programmes de donation : encourager la création littéraire, l'édition et la lecture dans le pays bénéficiaire, et de contribuer à développer sur place les réseaux de diffusion des livres. Les aspects pratiques de la donation sont également analysés : relations entre donateurs et bénéficiaires ; identification, collecte et stockage des ouvrages ; transport et formalités douanières ; acheminement vers le lecteur ; intervention de mécènes et de volontaires. En annexe : la charte du don de livres, un modèle de convention de partenariat entre le donateur et l'organisateur d'un projet, des liens et contacts utiles.

Un cours en ligne élaboré à partir de cet ouvrage a été mis à disposition sur le site de l'Association et centre de formation et d'expertise pour les métiers de l'édition (Asfored) : <http://www.asfored.org/donation/>

La place de la Francophonie dans les relations culturelles internationales des collectivités territoriales

Lisa PIGNOT, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, 2000

Commanditée par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, cette étude avait pour objectif de dresser un état des lieux de l'implication des collectivités territoriales dans le domaine de la Francophonie, en repérant notamment leurs actions, leurs motivations, l'organisation de leurs services, les moyens financiers alloués et les partenariats mis en œuvre.

2. Organismes ressources

Association internationale des maires francophones (AIMF)

L'AIMF est un réseau de 156 villes attaché à promouvoir la bonne gouvernance municipale et à soutenir les maires dans la mise en oeuvre de leurs politiques d'aménagement urbain. Opérateur de la Francophonie pour la coopération décentralisée, elle accompagne les collectivités locales dans les processus de décentralisation, notamment grâce à la mobilisation de son réseau d'experts.

AIMF, 9 rue des Halles, 75001 Paris

Tél. : 01 44 88 22 88 - Fax : 01 40 39 06 62 - E-mail : sp@aimf.asso.fr

<http://www.aimf.asso.fr/>

Centre international francophone de documentation et d'information (Cifdi) - OIF

Le Cifdi, centre d'information de l'Organisation internationale de la Francophonie, est rattaché à l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) à Bordeaux. Son objectif principal est de fournir aux acteurs des programmes mobilisateurs de la Francophonie, une sélection de ressources sur internet, leur permettant d'accéder rapidement à de l'information substantielle et pertinente. Documents en ligne, répertoires de ressources internet, etc.

Cifdi - Organisation internationale de la Francophonie

Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)

15 quai Louis XVIII, 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 01 59 00 – Fax : 05 56 51 78 51 - E-mail : cifdi@francophonie.org

<http://www.cifdi.francophonie.org/>

Haut Conseil de la Francophonie

Instance consultative auprès du Secrétaire général de l'OIF, le Haut Conseil de la Francophonie est chargé d'assurer une fonction de réflexion sur les tendances majeures de l'évolution de la Francophonie, ainsi que sur son avenir à moyen et long terme, notamment dans les domaines de la langue française et de la diversité culturelle.

Organisation internationale de la Francophonie, Haut Conseil de la Francophonie, 35 rue Saint-Dominique, 75007 Paris

Tél. : 01 43 17 39 10 – Fax : 01 45 56 17 58 - E-mail : hcf@francophonie.org

<http://www.francophonie.org/oif/hcf.cfm>

Organisation internationale de la francophonie (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie⁸ (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle rassemble 53 Etats et gouvernements mem-

⁸ Créée en 1970 sous le nom d'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), elle est devenue successivement Agence de la Francophonie en 1995, puis Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1999 avant de prendre son nom actuel en 2005.

bres. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Dans le domaine des arts et de la culture, elle contribue à promouvoir la production culturelle francophone du Sud à travers le soutien aux arts vivants et aux arts visuels, le livre et la lecture publique, l'appui aux politiques culturelles nationales, l'élaboration et l'adoption d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Organisation internationale de la Francophonie

Secrétariat général, 28 rue de Bourgogne, 75007 Paris - Tél. : 01 44 11 12 65 – Fax : 01 44 11 12 80

Administration et coopération, 13 quai André Citroën, 75015 Paris – Tél. : 01 44 37 33 00 – Fax : 01 45 79 14 98

<http://www.francophonie.org/>

Voir aussi : son centre de documentation, le Cifdi.

Portail Jeunesse de l'OIF

Tout sur les actions en faveur des jeunes dans la Francophonie.

<http://www.jeunesse.francophonie.org/>

III. LES ECHANGES DE JEUNES ET LA DIMENSION INTERCULTURELLE

1. Bibliographie

Les jeunes, la vie locale et l'action internationale. Ouverture internationale et politiques locales : les pratiques « jeunesse »

Paris, Cités Unies France.

Rencontres internationales, chantiers de réhabilitation, stages étudiants, échanges scolaires... Les jeunes sont de plus en plus intéressés par l'ouverture à l'international. Face à cette demande, les collectivités locales doivent mettre en place un appui adapté. Mais quels liens existent actuellement entre ouverture internationale et politique locale en matière de jeunesse ? Comment impliquer tous les jeunes d'un territoire ? Quels partenariats mettre en place afin de favoriser la réussite d'un projet ? Ce document dégage des pistes de réflexions en s'appuyant sur l'analyse quelques expériences.

Mémoguide 2005 des dispositifs publics concernant les jeunes

Marly-le-Roi, Injep, 2005, 292 p., coll. « Publications de l'Injep », n° 75

Conçu pour tous les professionnels, responsables associatifs, élus qui travaillent dans le secteur jeunesse, ce guide pratique recense, sous forme de fiches, les principaux dispositifs mis en place par les différents ministères pour accompagner et mettre en œuvre leur politique en direction de la jeunesse.

L'engagement des jeunes dans la solidarité internationale

Marly-le-Roi, Injep, 2004, 271 p., coll. « Publication de l'Injep », n° 68.

Ce guide s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'engager dans la solidarité internationale. Il contient de nombreuses données chiffrées, des témoignages et réflexions de professionnels, et surtout de nombreuses informations pratiques (les contacts, les formations, les repères indispensables) avant de s'engager.

Accompagner les collectivités locales dans leurs projets

Pantin, Fédération Léo Lagrange, 2001, 50 p.

Les élus locaux et à leurs services, plus particulièrement à ceux qui ont en charge les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la vie associative, trouveront dans cette brochure les outils et les savoir-faire que la Fédération met à leur disposition pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique sociale, éducative et culturelle.

2. Organismes ressources

2.1 En France

Association française des volontaires du progrès (AFVP)

L'AFVP est une organisation de solidarité internationale et de volontariat créée en 1963. Elle permet à des jeunes volontaires de participer à des projets de développement sur le mode du partenariat.

AFVP, 11 rue Maurice Grandcoing, immeuble Le Rond-Point Européen, BP 220, 94203 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 53 14 20 30 – Fax : 01 53 14 20 50 - E-mail : dg@afvp.org

<http://www.afvp.org>

Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active (Céméa)

Les Céméa sont des associations d'éducation populaire engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'éducation nouvelle et des méthodes d'éducation active. Elles ont fait de la formation un outil privilégié. Elles offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation (BAFA, BAFD, etc.), de la santé et de l'action sociale.

<http://www.cemea.asso.fr>

Voir aussi : Céméa Centre

Cités Unies France (Cuf)

Créée en 1975, Cités Unies France fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Elle a pour vocation d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de coopération décentralisée.

Le groupe de travail jeunesse a pour mission d'informer, former, porter appui et conseil aux collectivités locales sur les questions jeunesse à l'international.

Cuf, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Tél. : 01 53 41 81 81 - Fax : 01 53 41 81 41 - E-Mail : coop-dec@cites-unies-france.org

Contact groupe de travail jeunesse : tél. : 01 53 41 81 94 - E-mail : al.jeunesse@cites-unies-france.org

<http://www.cites-unies-france.org/>

Fédération nationale Léo Lagrange (FNLL)

Association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, la Fédération agit pour favoriser le développement de la démocratie et de la paix au niveau international. Depuis 50 ans, elle permet à des jeunes de s'impliquer dans des actions diverses : construction d'écoles, rencontres entre jeunes (jumelages, voyages, échanges culturels), formation d'acteurs locaux, échanges d'expériences et de savoir-faire, octroi de bourses d'études...

FNLL, 153 avenue Jean Lolive, 93500 Pantin

Tél. : 01 48 10 65 65 – Fax : 01 48 10 65 66 - E-mail : espace.ressources@leolagrange.org

<http://www.leolagrange-fnll.org/>

Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (Forim)

Le Forim représente environ 700 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien. Créé en mars 2002 avec le soutien des pouvoirs publics français, il témoigne de la volonté de ses membres de s'associer à toutes les composantes de la société civile française afin de favoriser l'intégration des populations issues des migrations internationales, de renforcer les échanges entre la France et les pays d'origine et de contribuer au développement de leur région d'origine.

L'une des sections du Forim est le Fojim (Forum de la jeunesse issue de migrations).

Forim, 14 Passage Dubail, 75010 Paris

Tél : 01 44 72 02 88 - Fax : 01 42 09 13 98 - E-mail : forim@forim.net

<http://www.forim.fr/>

Infojeunesse

Créé en 1991 à la demande de la Conférence générale de l'Unesco, le programme Infojeunesse est un service international d'information et d'échange d'informations sur la jeunesse. Il a pour vocation de mettre à la disposition de tous les connaissances, les expériences et les analyses qui fondent les politiques de jeunesse ; de sensibiliser et faciliter l'initiation et la formation des jeunes aux TIC, notamment ceux en situation difficile dans les régions démunies ; de mobiliser et encourager la participation des jeunes ; d'apporter des éléments d'information et d'appui dans la lutte contre le VIH/Sida. Il est animé et coordonné par l'Injep.

<http://www.infoyouth.org/>

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

L'Injep est un établissement public du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative qui a pour vocation de nouer de nombreux partenariats avec des mouvements de jeu-

nesse et d'éducation populaire à l'étranger. Il conduit, notamment dans le cadre des protocoles bilatéraux, de délégations de la Commission européenne ou de l'Unesco, des missions d'expertise, de formation, de rencontres internationales, et d'accueil de personnalités étrangères. À la demande de l'Unesco, l'Injep anime également le réseau Infojeunesse.

Injep, 11 rue Paul Leplat, 78160 Marly-le-Roi. - Tél. : 01 39 17 27 27

<http://www.injep.fr/>

Programme Jeunesse (coopération dans le domaine de la jeunesse) – Union européenne

Le programme Jeunesse de l'Union européenne intervient dans le domaine culturel en finançant des échanges de jeunes sur des thèmes culturels, des périodes de " service volontaire " de jeunes européens réalisées dans la réhabilitation du patrimoine, des initiatives de jeunes en matière artistique...

E-mail : youth@ec.europa.eu

http://ec.europa.eu/youth/index_en.html (en anglais)

Programme Jeunesse/Solidarité internationale - MAE

Le but du programme est de promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, entre groupes de jeunes du Nord et du Sud, au Nord et/ou au Sud, soutenus par des associations de solidarité internationale ou des mouvements de jeunesse. Le suivi et la mise en œuvre du programme relèvent du ministère des Affaires étrangères.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/jsi.pdf>

Fiches techniques (outils pédagogique d'aide au montage de projet) :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/jsi_notes.pdf

Programme Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale - MAE

L'objet du programme est donc de permettre à des jeunes, issus de quartiers défavorisés, de participer à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud et notamment en Afrique.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/vvvsj.pdf>

Note technique : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/vvvsj.pdf>

2.2 En région Centre

Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active (Céméa Centre)

Céméa Centre, 9, rue Jacques Charles, 45380 La Chapelle Saint-Mesmin

Tél.: 08 20 20 12 04 – Fax : 08 20 30 82 00 - Email : cemeacentre@easyconnect.fr

<http://www.cemea.asso.fr/centre>

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Crajep Centre)

Le Crajep Centre regroupe 20 fédérations régionales œuvrant dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

37 bis rue du Pressoir neuf, 45000 Orléans - Tél : 02 38 54 50 25

Léo Lagrange Centre/Normandie

Léo Lagrange Centre/Normandie, 84 rue Saint-Thibault, 28109 Dreux Cedex

Tél. : 02 37 63 07 20 – Fax : 02 37 63 07 29

Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la région Centre (FRMJC Centre)

FRMJC Centre, 78 rue du Faubourg Saint-Jean, 45000 Orléans

Tél. : 02 38 53 64 47 – Fax : 02 38 62 87 03 - E-mail : frmjcent@noos.fr

Site Jeunesse et Sports en région Centre

Site des directions départementales du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative dans la région Centre.

<http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>

IV. LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Bibliographie

Dix ans de coopération décentralisée Chinon-Luang Prabang pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'Unesco

Ouvrage collectif élaboré par l'Agence de développement et d'urbanisme du Chinonais, sous la coordination de Cathy SAVOUREY et de Aude SIVIGNY, Paris, Presses de l'Unesco, 2005, 157 p.

En décembre 1995, la ville de Luang Prabang, ancienne capitale du Laos, est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Le gouvernement de la République démocratique populaire Lao, désireux de mettre en place une politique de conservation et de mise en valeur de la cité, a alors sollicité l'aide de la communauté internationale. En réponse à cette demande, la ville de Luang Prabang, la ville de Chinon et l'Unesco ont conjointement proposé un projet de coopération décentralisée. L'objectif était de conduire un projet global de développement durable orienté sur la protection et la mise en valeur de la cité et ce à travers des projets d'aménagement urbain, de restauration d'édifices et le soutien des initiatives des habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie, l'amélioration et la réhabilitation de leur habitat. Ce document reprend les différentes étapes de cette expérience de coopération décentralisée.

2. Organismes ressources

Alliance de villes européennes de culture (Avec)

AVEC est un réseau de villes et territoires de pays européens qui souhaitent mettre en oeuvre une politique de développement local durable s'appuyant sur la valorisation de leur patrimoine.

<http://www.avecnet.net/>

Architecture et développement (A&D)

Architecture et Développement est une association de solidarité internationale fondée en 1997 à Paris. Son objectif est de renforcer les compétences des architectes comme acteurs du développement au Nord comme au Sud. L'inventaire et la valorisation du patrimoine bâti fait partie de ses axes d'interventions. A&D oeuvre dans le cadre de la solidarité internationale à travers l'animation d'événements, la formation, la sensibilisation, l'organisation d'échanges Nord/Sud et Sud/Sud, les missions de terrain sur des projets de développement, les partenariats.

A&D, 11 Rue de Cambrai (Bat 32), 75019 Paris

Tél. / Fax : 01 46 07 43 20 - E-mail : archidev@archidev.org

<http://www.archidev.org/>

Centre du patrimoine mondial à l'Unesco

Il coordonne toute question relative au patrimoine mondial au sein de l'Unesco. Sa fonction première est d'assurer la gestion de la Convention. Il cherche également à sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation du patrimoine mondial à travers ses publications et productions audiovisuelles, et par l'élaboration d'outils éducatifs (signalons notamment le kit pédagogique à l'usage des enseignants *Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes* conçu pour être utilisé en classe).

Centre du patrimoine mondial à l'Unesco - 7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Tél. : 01 45 68 15 71 / 01 45 68 18 76 - Fax : 01 45 68 55 70 - E-mail : wh-info@unesco.org

<http://whc.unesco.org/fr>

La Convention France-Unesco

La Convention France-Unesco pour le patrimoine (CFU) est un outil de coopération technique et financière entre l'Unesco, le Gouvernement français, et tous les acteurs impliqués en France dans la gestion du patrimoine. Plusieurs collectivités et associations sont partenaires officiels de la CFU. Parmi ses objectifs, elle compte l'appui aux collectivités territoriales françaises qui mènent des coopérations décentralisées en lien avec l'Unesco.

<http://whc.unesco.org/fr/initiatives/21/>

Conseil international des monuments et des sites (Icomos)

Icomos est une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui oeuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde. Elle a pour

vocation de favoriser les échanges entre professionnels de la conservation du monde entier et de recueillir et de diffuser les informations sur les principes, les techniques et les politiques de conservation. Sa base de données bibliographique compte plus de 27 000 références. Elle est consultable sur le site de l'Unesco : <http://databases.unesco.org/icomos/>

Icomos International secrétariat, 49-51 rue de la Fédération, 75015 Paris

Tél. : 01 45 67 67 70 – Fax : 01 45 66 06 22 - E-mail: secretariat@icomos.org

<http://www.international.icomos.org/>

V. LES COOPERATIONS ARTISTIQUES

1. Bibliographie

Guide / annuaire des résidences d'artistes dans le monde

Cette base de données réalisée par l'AFAA recense les structures qui offrent aux artistes de tous pays un espace de travail, notamment les lieux qui permettent et favorisent la recherche, l'expérimentation et la création par des contacts soit avec d'autres artistes, soit avec un environnement particulier. Chaque lieu de résidence fait l'objet d'une fiche détaillant ses spécificités ainsi que toutes les informations pratiques indispensables. La base permet une recherche par zone géographique et par discipline.

<http://www.artiste-residences.org/>

2. Organismes ressources

Africultures

Site d'information sur les expressions culturelles contemporaines d'origine africaine ou sur l'Afrique. L'association édite la revue *Africultures*. Le site propose en outre des services interactifs et gratuits destinés aux artistes africains pour la promotion de leurs créations.

<http://www.africultures.com>

Culturesfrance

Culturesfrance est le nouvel opérateur pour les échanges culturels internationaux, né en mai 2006 de la fusion de L'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) et de l'Afaa (Association française d'action artistique). Il aura pour mission d'encourager la réciprocité des échanges entre la France et les réseaux internationaux, de développer la dimension européenne de ces échanges, d'affirmer sa vocation solidaire avec les autres cultures du monde afin de contribuer au développement.

<http://www.culturesfrance.com>

Le site de Culturesfrance renvoie pour le moment aux sites de l'ADPF et de l'AFAA.

Afaa, 1 bis avenue de Villars, 75007 Paris

Tél. : 01 53 69 83 00 - Fax : 01 53 69 33 00

<http://www.afaa.asso.fr>

ADPF: <http://www.adpf.asso.fr>

Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)

Le Fonds international pour la promotion de la culture finance partiellement des projets dans le domaine du développement culturel, proposés par des institutions, des organisations, des associations ou des personnes privées. Le Conseil d'administration choisit sur des critères de sélection bien précis des projets culturels qui seront financés. Par ailleurs, le Fonds administre les Bourses pour artistes Unesco-Aschberg destinées à des artistes choisis par un comité international artistique.

FIPC, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15

Fax : 01 45 68 55 93 - E-mail : dir.ifpc@unesco.org

<http://portal.unesco.org/culture/fr/>

Programme Afrique en créations

Le programme, mis en œuvre par l'Afaa, a pour ambition de soutenir la formation des artistes et des opérateurs culturels de ces pays : aides à la création, à la diffusion et à la formation ; coproduction de manifestations artistiques ; soutien aux opérateurs culturels de la société civile et à leur mise en réseaux ; mise en œuvre d'outils d'information et de promotion relatifs à la création contemporaine africaine.

Afaa, Programme Afrique en créations, 1 bis avenue de Villars, 75007 Paris

Tél. : 01 53 69 83 00 - Fax : 01 53 69 33 00 - E-mail : info@afaa.asso.fr

<http://www.afaa.asso.fr/afrique/>

VI. AUTRES ORGANISMES RESSOURCES

1. En France

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Le site de la CNCD a pour ambition de donner à tous les acteurs de la coopération décentralisée un résumé des principes fondateurs et quelques outils parmi lesquels des informations sur les pays, des références et une base de données des liens de coopération décentralisée par collectivités, pays, actions. La rubrique « cofinancements » présente des informations concernant les possibilités de cofinancements des projets émanant des collectivités territoriales (MAE, financements européens), fournit des informations pratiques et des recommandations à l'usage des porteurs de projets, permet le téléchargement de formulaires, etc....

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Cités Unies France (Cuf)

Créée en 1975, Cités Unies France fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Elle a pour vocation d'accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de coopération décentralisée.

Dossiers pour les cofinancements du MAE pour les projets de coopération décentralisée : http://www.cites-unies-france.org/html/actualites/actu_cofinancemae.html

Cuf, 9 rue Christiani, 75018 Paris

Tél. : 01 53 41 81 81 - Fax : 01 53 41 81 41 - E-mail : coop-dec@cites-unies-france.org

<http://www.cites-unies-france.org/>

Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI)

Le Haut Conseil de la coopération internationale a été créé en 1999 pour favoriser une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération et de la solidarité internationale et pour sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération. C'est une instance consultative placée auprès du Premier ministre et composée de représentants de la société civile. Un groupe de travail est dédié à la coopération décentralisée. Un autre à la diversité culturelle. L'espace documentation présente les travaux produits par le HCCI.

HCCI, avenue de Lowendal, 75007 Paris - E-mail : hcci@hcci.gouv.fr

<http://www.hcci.gouv.fr/>

2. En région Centre

Centraider

Site de la coopération et de la solidarité internationale en région Centre.

Centraider, 59 bis Faubourg Chartrain, 41100 Vendôme

Tél. 02 54 80 23 09 – E-mail : contact@centraider.org

<http://www.centraider.org/>

Portail de la vie associative en région Centre

Réalisé par la Conférence permanente des coordinations associatives de la région Centre (CPCA) qui regroupe dix coordinations associatives structurées au niveau régional et représentant les divers domaines de la vie associative. Nombreuses informations pour les associations, actualités de la vie associative, annuaire des associations, etc.

CPCA, 436 rue du Faubourg Bannier, BP 29126, 45409 Fleury les Aubrais Cedex

Tél. : 02 38 68 02 36 - Fax : 02 38 43 05 77 - E-mail : centre@cpc.asso.fr

<http://www.associations.regioncentre.fr>